



# Sommaire

## Edito du maire

---

3. Vers la nouvelle année !

## Actualités

---

- 8. Contribution au débat civique et républicain
- 18. Cérémonie du centenaire de l'armistice le 11 novembre
- 26. Quelques chiffres pour terminer l'année 2018 en forêt
- 27. Recensement de la population et recrutement des agents recenseurs
- 31. L'automne à Serre nous apporte de nouvelles couleurs
- 33. Fleurissement
- 34. Le « SIEVO nouveau » est arrivé !
- 36. Une histoire de sapins pour Noël

## Aménagement

---

- 40. ZAC des Epenottes-Champs François
- 44. Grands Travaux
  - 46. Requalification du centre du village ancien
  - 50. Réaménagement de l'ancienne garderie
  - 54. Extension du groupe scolaire avec création d'un préau
  - 57. Extension du cimetière communal

## Communiqués

---

- 59. Communiqué du CCAS
- 59. Déploiement du timbre électronique pour attestations d'accueil
- 60. Liste électorale : nouvelle procédure d'inscription et d'actualisation
- 61. Signalez les désordres causés par la sécheresse
- 62. Information sécheresse : fin des restrictions de l'usage de l'eau
- 63. Médaille de la famille 2019
- 64. Transports en commun, Changeons nos habitudes avec la ligne 61
- 74. Le don de sang et de plasma, une action d'utilité publique
- 75. Rappels

## 76. Informations pratiques

# Vers la nouvelle année !

C'est une banalité que de souligner que le temps passe vite. Tous les enseignants, et tous les élèves n'ont peut-être pas l'impression qu'un trimestre c'est très court...

Et, pourtant, ...nous en étions à la rentrée il y a peu, et voilà que Noël et la Saint Sylvestre arrivent.

Et ce trimestre aura été riche d'évènements petits et grands, l'actualité sociale dense occupant le devant de la scène de cette fin d'année.

A cet égard, nous offrirons seulement quelques éléments de réflexion dans les pages suivantes, la gestion de la crise relevant de la compétence de l'Etat.

Mais notre actualité communale et communautaire comprend quelques éléments à souligner.

### **Nouvelles compétences transférées au Grand Besançon**

La perspective d'une transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine a été largement traitée dans les bulletins précédents (voir particulièrement le bulletin de Septembre).

Depuis, la décision a été entérinée ; après le vote largement positif du Conseil Communautaire le 29 juin, les Conseils Municipaux ont fait de même en confirmant ce vote pour 60 d'entre eux (votes positifs et quelques non votes réputés favorables), 9 Conseils ayant voté contre.

Conformément à ces approbations, le Préfet, dans un arrêté du 6 novembre a officialisé le transfert de ces compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, au premier rang desquelles la compétence voirie et stationnement.

### **Transports en commun, des contrariétés**

La rentrée 2018 nous a fait enregistrer un vrai progrès dans les transports en commun desservant Serre les Sapins, progrès provisoirement ternis par quelques dysfonctionnements d'une part sur cette nouvelle ligne 61 qui prend néanmoins une nouvelle dimension, et d'autre part sur la ligne dédiée au Collège Pompidou suite à un manque de rigueur organisationnelle de l'affréteur nouvellement missionné.

Nous n'avons jamais relâché notre attention à l'égard de ces difficultés, les relayant systématiquement auprès du Grand Besançon attentif à les solutionner (voir pages intérieures).

Nous espérons bien que tout est enfin rentré dans l'ordre de manière durable.

Mais par-delà les difficultés de lancement de la ligne 61, je tiens ici à redire qu'elle constitue pour nous un progrès considérable à la fois par les sites desservis (Temis, UFR Médecine et Tram, Châteaufarine zone commerciale) et par le nombre de dessertes quotidiennes.

Ces services offrent de nombreuses possibilités directes pour tous les usagers intéressés par ces destinations pour leurs

activités professionnelles ou pour un accès plus large aux commerces.

Mais, par les nombreuses correspondances offertes c'est un véritable accès à toute l'agglomération qui nous est maintenant proposé.

Renseignez-vous, et surtout testez, essayez...et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

### **La sécheresse s'éloigne**

2018, durant l'été, mais aussi durant l'automne, aura été exceptionnellement ensoleillée.

Très agréable pour la vie de tous les jours, ces excès de soleil, et surtout le déficit de pluie ont des conséquences sévères.

C'est d'abord l'agriculture qui se trouve confrontée à des insuffisances graves de productions végétales aux conséquences techniques et économiques difficiles à surmonter.

Mais ces anomalies météorologiques ont affecté également la ressource en eau de manière rare. De nombreuses communes ont dû être approvisionnées par camions citernes. Le pire, c'est que nous assistons sans doute là aux effets des changements climatiques qui s'affirment de plus en plus. Ce qui est exceptionnel risque d'être bientôt la normale...avec quelles adaptations ?... (C'est la première fois que nous voyons l'étang de la Saline totalement asséché).

Enfin, la sécheresse de 2018 a provoqué des mouvements de sols (retrait des argiles,...) qui ont parfois causé des désordres sur divers bâtiments (déformation de terrasses, fissures dans les maisons,...)

Que les personnes concernées le fassent savoir rapidement à la mairie afin que nous puissions transmettre ces informations à la Préfecture en espérant obtenir le classement de la commune comme atteinte d'une catastrophe naturelle (c'est en effet la condition requise pour que ceux qui ont subi des préjudices puissent être indemnisés par leurs assurances).

### **De nouveaux habitants...et un recensement tout proche**

Bienvenue aux nouveaux habitants, locataires ou propriétaires, qui ont rejoint notre commune depuis le dernier bulletin.

Cette évolution est particulièrement remarquable sur la ZAC des Epenottes Champs François où les constructions se multiplient au rythme et conformément au plan d'aménagement approuvé.

Que chacun(e) trouve à Serre les Sapins la résidence espérée, voire rêvée, dans un cadre agréable, et très proche de tous les sites importants de l'Agglomération.

Et tous ces nouveaux habitants, avec les anciens, seront bientôt comptés par l'INSEE, le recensement général de la population étant programmé à Serre les Sapins du 17 janvier au 16 février prochains (voir par ailleurs dans le bulletin).

Merci par avance à tous de bien vouloir faire le nécessaire comme il vous sera demandé par les agents recenseurs. C'est important pour notre commune et pour l'agglomération de savoir combien nous sommes à habiter Serre les Sapins.

### **Mémoire...**

Le 11 novembre dernier, nous étions environ deux cents de tous âges à participer à la cérémonie du souvenir devant notre monument aux morts...pour

le centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.

Cette commémoration est importante pour transmettre aux jeunes générations certes le souvenir de la guerre, de ses drames, de ceux, très nombreux, qui y ont perdu la vie, mais aussi pour en partager les enseignements et militer ainsi pour la paix.

### **Honneur**

C'est le 8 décembre dernier que nous avons honoré notre agent communal Mr Jean-Michel LINDERME qui a reçu la Médaille d'Honneur régionale, départementale, et communale, pour souligner plus de vingt ans de services au profit de la commune et de ses habitants.

Merci encore et félicitations à vous Jean-Michel !

### **Mise à jour de la liste électorale et inscription**

Selon la procédure qui arrive à son terme, c'est durant la fin d'année qu'était ouverte la période d'inscription sur la liste électorale,...période qui s'achèvera le 31 décembre à midi (heure de fermeture habituelle de l'accueil du public à la mairie).

A partir de janvier prochain, une nouvelle procédure entrera en application.....avec inscription « en continu » tout au long de l'année (voir plus loin dans ce bulletin).

### **Et de gros chantiers à achever en 2019 !**

Dans le prolongement des informations précédemment diffusées, nous revenons dans ce bulletin sur les principaux projets de travaux à conduire à un rythme soutenu :

#### **• réhabilitation de toutes les rues du centre du village**

Après les travaux de mise à niveau du réseau d'assainissement en 2017, après les travaux de mise à niveau du réseau d'eau potable en cours (SIEVO), ce sont de considérables travaux d'enfouissement des réseaux aériens qui seront conduits par le SYDED à partir de février.

Suivront alors des travaux de réfection systématique des rues avec une attention particulière portée aux dispositifs de ralentissement de la vitesse de circulation au cœur du village ancien.

#### **• réhabilitation et réaffectation de l'ancienne halte-garderie (ancienne MPT)**

Par ce chantier et ces travaux de rénovation profonde du bâtiment c'est un double objectif que nous poursuivons :

- Entretien et restaurer le patrimoine immobilier communal : les travaux programmés feront de ce bâtiment presque un bâtiment neuf, aux normes énergétiques et d'accessibilité, et un bâtiment à l'architecture revisitée pour mieux l'inscrire dans le paysage urbain du quartier.
- Créer un lieu de formation, de transfert des savoirs, et de création de réseaux pour tout ce qui touche à l'alimentation ; nous y travaillons avec l'AFR de François/Serre les Sapins.

#### **• extension et modernisation du groupe scolaire**

Initialement pas prévu si rapidement, ce projet s'est imposé compte tenu des nécessités avérées particulièrement pour disposer d'un espace de restauration agrandi.

Le programme comprendra finalement une extension de la salle de restauration et de

l'espace de repos à la maternelle, la création d'une salle supplémentaire et d'un préau, ainsi que la réhabilitation de l'espace sanitaire du rez de chaussée.

Ce projet dont la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet AD+ (assistance à maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon) en est au stade APD avec la volonté de terminer le chantier pour la fin d'année 2019.

- Cette brève revue de projets ne serait pas complète si je ne parlais pas de **l'extension du cimetière communal** dont le bouclage réglementaire aborde la phase conclusive comprenant une prochaine enquête publique.

Comme on peut le voir, 2019, par-delà l'activité municipale quotidienne sera encore riche et bien chargée avec de belles perspectives.

Quant à l'actualité sociale dont j'ai fait état au début de mon propos, comme je l'ai indiqué, elle relève institutionnellement des compétences du Gouvernement et du Parlement.

C'est pourquoi, je ne ferai que quelques commentaires à caractère général, reprenant en cela des propos que je tiens depuis des années, mettant le doigt -si je puis dire- sur des anomalies dont peu de dirigeants d'hier et d'aujourd'hui se soucient.

Tout d'abord, rien de politique, d'économique et de social ne se résout avec des « y a qu'à, faut qu'on !... » C'est pourtant hélas ce que nous entendons du matin au soir, à grand renfort de com. et de tweets !...

Alors que nous sommes un siècle et demi après la création de l'éducation publique,

laïque et obligatoire, donc une Nation de citoyens formés, sur l'injonction des communicants, on prétend en fait gouverner la France d'aujourd'hui, comme il y a cinq ou six siècles. C'est la loi du paraître,...le gouvernant doit s'employer à plaire !...

Voilà quarante ans que cette conception « règne »,...avec le succès que l'on sait.

Qui pourrait s'en étonner ? Que peut générer l'illusion qu'on a fait naître si ce n'est la désillusion avec son cortège de déceptions et de frustrations ?

Qui a dit « en politique, il faut donner ce qu'on n'a pas et promettre ce qu'on ne peut pas donner. Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas gouverner ! » ?

Un contemporain me direz-vous ! Pas vraiment, c'est Louis XI, mort en 1483 !

Quand donc les gouvernants (et les politiques), mais aussi tous les commentateurs, considèreront-ils que la politique peut être faite avec les citoyens, en sollicitant leur intelligence (raison) et non leurs passions. En exposant et en considérant les choses telles qu'elles sont et en appliquant un principe simple « dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit ! »... C'est possible, à condition de ne pas céder à la démagogie, et donc d'agir en responsabilité.

Car ni la méthode Coué, ni l'incantation ne sauveront de l'absurdité !...

Et au final, tout s'impose simplement, les institutions démocratiques existent, les orientations sociales constitutionnelles sont claires, ainsi que la situation économique et financière du pays.

Beaucoup de décisions sont possibles, il suffira d'en dire et d'en assumer les conséquences.

Dans cet esprit, et à titre de modeste contribution nous avons inséré dans les pages suivantes des éléments constitutionnels, et des informations économiques et sociales.

Que chacun en fasse le meilleur usage. Mais en guise de conclusion, tout d'abord, j'insisterai sur une formule de Winston Churchill « la démocratie est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres »

qui est un appel à respecter nos institutions ; ensuite, en connaissance des chiffres (voir dans les pages suivante), dans le domaine social et des services publics, veillons à ne pas (en voulant une chose et son contraire) « jeter le bébé avec l'eau du bain » !...

Bref, soyons démocrates et responsables pour faire vivre la Nation et la République pour la liberté, l'égalité et la fraternité de tous.

Bonne année à tous !

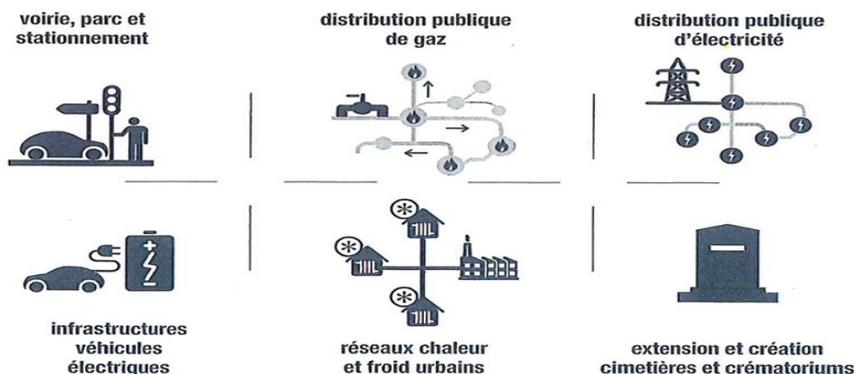
Gabriel BAULIEU  
Maire

## LES COMPETENCES DU GRAND BESANÇON

### LES COMPÉTENCES DÉJÀ EXERCÉES



### LES COMPÉTENCES EXERCÉES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019



Les compétences suivantes : contribution à la transition énergétique, abattoirs, lycées et collèges, soutien aux établissements d'enseignement supérieur et politique du logement seront également transférées à la CAGB sans aucun impact sur leur exercice.

# Contribution au débat civique et républicain

Notre pays est souvent animé par des débats, parfois passionnés.

A l'heure à laquelle sont rédigées ces lignes, le débat et les divergences de vues ont pris des formes violentes.

Il ne revient pas aux instances municipales d'exprimer un choix parmi les options en présence ni d'exprimer une préférence, attachés que nous sommes au respect des opinions des uns et des autres ; c'est du rôle du Parlement et du Gouvernement.

Par contre, chacun a une part de responsabilité dans le respect des règles républicaines et démocratiques. Voire même dans l'information relative à la réalité des faits et des données.

Ce sont là des conditions indispensables pour que vive une démocratie et pour que prévale l'intérêt commun autour duquel s'organise la vie en société.

C'est à ce titre, et dans cet esprit, que nous exposons ci-après, tout d'abord des extraits des textes sur lesquels repose notre organisation collective, et ensuite quelques éléments économiques et financiers qui ont une importance considérable.

Nous vous invitons vivement à lire ce qui suit avec attention.

## Textes constitutionnels ou à valeur constitutionnelle

### Constitution du 4 octobre 1958

#### Article 1<sup>er</sup>

(Loi constitutionnelle n°95-880 du 4 août 1995, art. 8-I et 8-II)

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

#### TITRE Ier

#### DE LA SOUVERAINETE

#### Article 2.

(Loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992, art 1<sup>er</sup>) « La langue de la République est le français ».

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est La Marseillaise.

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

#### Article 3.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

(Loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet 1999, art 1<sup>er</sup>) « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »

Article 4.

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

(Loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet 1999 art 2) « Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au dernier alinéa de l'article 3 dans les conditions déterminées par la loi. »

### **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789**

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des

citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

**Art. 1er.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Art. 2.** Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

**Art. 3.** Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

**Art. 5.** La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

**Art. 6.** La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les

Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

**Art. 7.** Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

**Art. 8.** La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

**Art. 9.** Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

**Art. 10.** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

**Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

**Art. 12.** La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité

particulière de ceux auxquels elle est confiée.

**Art. 13.** Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

**Art. 14.** Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

**Art. 15.** La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

**Art. 16.** Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

**Art. 17.** La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

### **Préambule de la constitution du 27 octobre 1946**

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen

consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être

humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.

La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

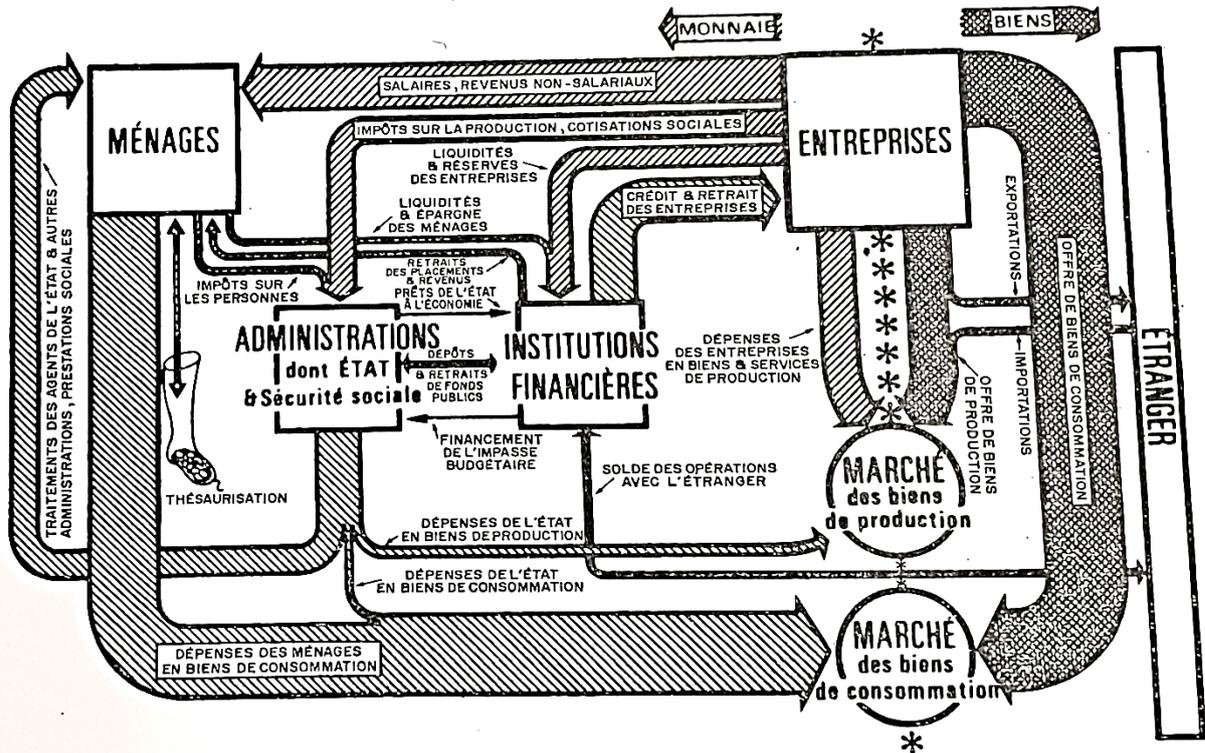
Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout

système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice

individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

## 🚦 Quelques éléments économiques et financiers

### Schéma de l'Economie Nationale



Ce schéma est à la fois compliqué et très simpliste. Son mérite c'est de mettre clairement en évidence les interdépendances entre les différents acteurs de l'économie que sont les entreprises et les ménages, mais aussi les administrations, et les institutions financières sans omettre les relations avec l'étranger (commerce, tourisme, flux de capitaux,...).

Les excès de certains facteurs ou les insuffisances des autres peuvent être sources de déséquilibre...dont le défaut de

correction peut être source de crises graves.

#### • Éléments caractéristiques de l'économie nationale

**Produit Intérieur Brut :** environ 2 300 milliards d'euros

**Prélèvements obligatoires :** 45% du PIB soit environ 1 035 milliards d'euros. Ce sont, semble-t-il toujours les prélèvements les plus élevés au sein de l'Union Européenne. (compte tenu des recettes diverses des administrations et établissements publics, la dépense

publique en France serait d'environ 55% du PIB ! soit également la plus élevée de l'Union Européenne.)

Il faut remarquer et souligner que près de 58% des dépenses publiques concernent la protection sociale et la santé soit environ 600 milliards d'euros !

Figure 3 – Principales dépenses par administration publique en 2016

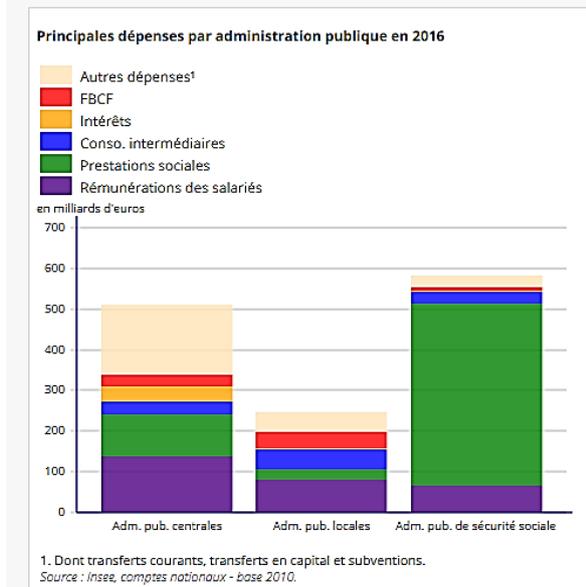
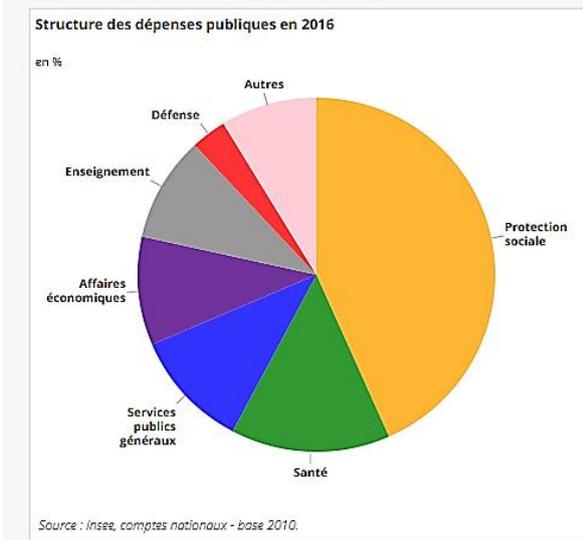


Figure 4 – Structure des dépenses publiques en 2016



Autre élément à souligner également, en moyenne, toutes prestations prises en comptes, environ un tiers des revenus des ménages provient de

la redistribution, grâce aux prélèvements obligatoires.

## Quelques autres chiffres

Figure 4 – Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

|   | 2015 (r)     | 2016         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Impôts sur le revenu<sup>1</sup></b>                   | <b>224,0</b> | <b>227,3</b> |
| dont : contribution sociale généralisée (CSG)             | 95,8         | 97,1         |
| impôt sur le revenu                                       | 70,4         | 72,7         |
| impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel) | 31,1         | 30,5         |
| contribution au remboursement de la dette sociale         | 6,9          | 7,0          |
| <b>Taxes du type TVA</b>                                  | <b>151,6</b> | <b>154,2</b> |
| <b>Impôts sur les produits</b>                            | <b>99,7</b>  | <b>99,9</b>  |
| dont : TICPE <sup>2</sup>                                 | 26,2         | 27,9         |
| taxes sur les tabacs                                      | 12,1         | 11,9         |
| <b>Impôts divers sur la production</b>                    | <b>64,9</b>  | <b>65,7</b>  |
| dont : cotisation foncière des entreprises                | 6,4          | 6,5          |
| cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises          | 13,0         | 13,5         |
| taxe foncière   | 31,6         | 33,2         |
| <b>Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre</b>         | <b>34,8</b>  | <b>35,3</b>  |
| dont taxes sur les salaires                               | 13,2         | 13,5         |
| <b>Autres impôts courants</b>                             | <b>24,7</b>  | <b>24,6</b>  |
| dont : impôt de solidarité sur la fortune                 | 5,2          | 4,8          |
| taxe d'habitation   | 18,4         | 18,8         |
| <b>Impôts en capital</b>                                  | <b>12,3</b>  | <b>12,4</b>  |
| dont mutation à titre gratuit                             | 12,2         | 12,2         |
| <b>Impôts de type droits de douanes</b>                   | <b>2,7</b>   | <b>2,6</b>   |

r : données révisées.

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Toutes prestations comprises (y compris emploi, logement, etc...) les prestations sociales dépassent même 700 milliards d'euros

Figure 7 – Prestations de protection sociale en 2016

|   | 2016 (p)     |
|---|--------------|
| Santé   | 249,9        |
| Maladie   | 204,3        |
| Invalidité  | 38,8         |
| Accidents du travail et maladies professionnelles | 6,8          |
| Vieillesse-survie                                 | 325,0        |
| Vieillesse  | 286,6        |
| Survie  | 38,4         |
| Famille   | 54,6         |
| Emploi  | 44,8         |
| Chômage   | 40,5         |
| Insertion et réinsertion prof.                    | 4,3          |
| Logement  | 18,4         |
| Pauvreté-exclusion sociale                        | 21,3         |
| <b>Total des prestations sociales</b>             | <b>714,0</b> |

p : données provisoires.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

• **Et les déficits publics chroniques** (reproduction d'un article du bulletin de septembre)

Il n'y a pas de politiques sans moyens. L'intendance comme l'on dit est stratégique...et « elle ne suit pas » sur ordre. Ou bien une gestion publique a su préserver des moyens financiers, ou bien une gestion publique laxiste les a dilapidés.

C'est dramatiquement le cas de la France dont les finances de l'Etat sont constamment déficitaires depuis 44 ans !

Cette défaillance grave de l'Etat entraine dans son sillage les finances des établissements publics et des collectivités locales et expose sans cesse davantage tout l'édifice à des revers catastrophiques.

C'est parce que nous sommes très directement concernés en qualité d'élus locaux que nous mettons l'accent sur ce risque majeur...et ceci indépendamment de la sensibilité politique majoritaire qui gouverne la France. L'exigence de bonne gestion dépasse largement les clivages partisans.

✚ **La problématique globale de la défaillance** des finances publiques a été exposée dans le bulletin de juin (page 5 à12).

✚ **Comment se résume ce problème ?**

– Ce n'est pas la dépense publique qui est trop importante (même si elle se discute, car elle est très élevée en France).

– Ce ne sont pas les impôts qui seraient trop élevés !...ou inappropriés.

– Le problème c'est une dette colossale (plus de 2300 milliards d'euros) qui ne cesse de s'aggraver par les déficits répétés du budget de l'Etat.

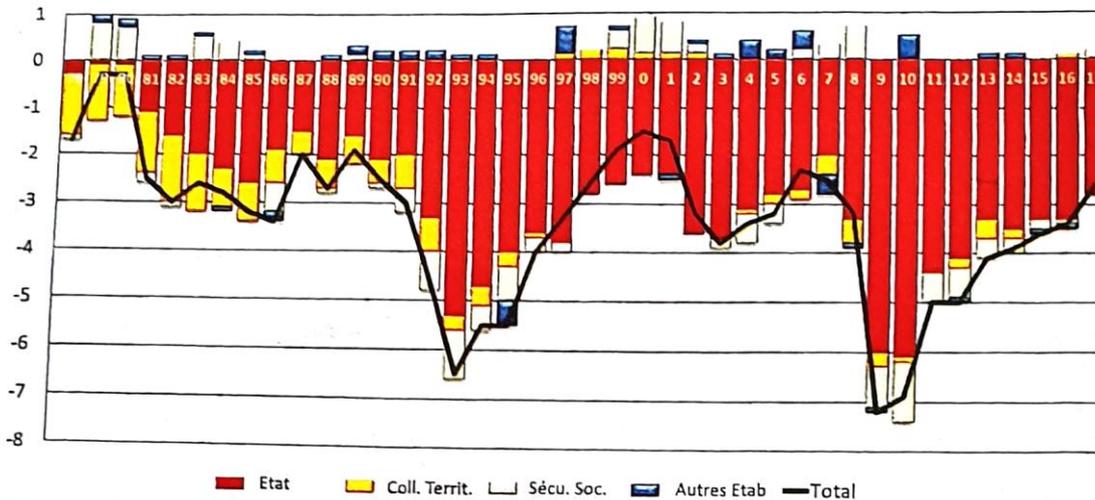
Les graphiques qui suivent, et que vous connaissez, résument la situation :

## Un contexte national inchangé (déficit public depuis 1978)

**Déficit public en 2017 : 2,6 % du PIB soit -59,3 mds d'€** (prévision 2018 2,3%)

Rappel : PIB 2017 : 2 292 milliards d'€

Budget de l'Etat : dépenses brutes 446 milliards d'€ en 2018

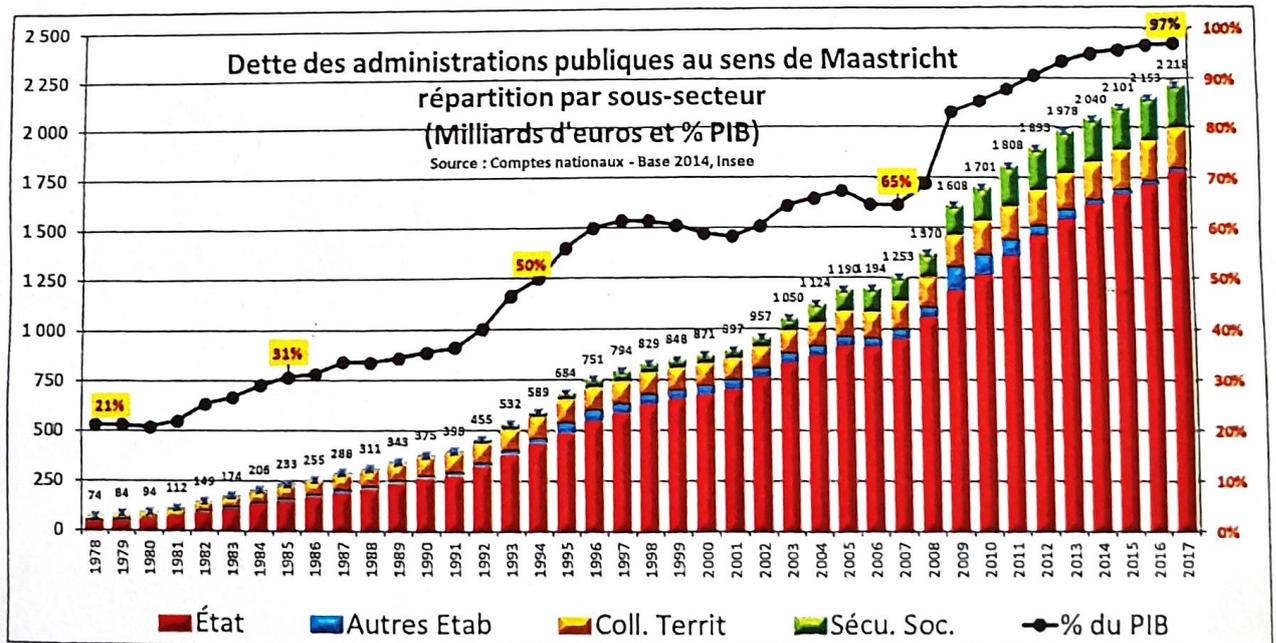


France s'était engagée à ramener son déficit à moins de 3% du PIB à partir de 2017

10

## Un contexte national inchangé (dette publique depuis 1978)

- Un endettement de 2 218 milliards d'euros fin 2017
- 202 milliards de dette pour les administrations publiques locales (9% du total)
- Un Ratio Dette Publique / PIB : 96,8 % fin 2017



### ✚ **Quels sont les risques que nous encourons ?**

– Toute augmentation des taux va causer une spirale catastrophique de la dépense (+1% c'est une dépense annuelle supplémentaire de 23 milliards d'euros !)

– Arrivera le jour où les marchés financiers ne feront plus confiance à la France ; la première sanction sera une augmentation des taux des prêts consentis à la France (l'Italie en est arrivée là !...)

L'étape suivante qui sera alors probable sera plus catastrophique, car le déficit ne pourra plus être financé (voir la Grèce, le Portugal, l'Espagne,...)

– Et la France est totalement démunie face aux défis actuels (défense, sécurité, transition énergétique, vieillissement, accroissement inéluctable des migrations).

### ✚ **Que faudrait-il faire ?**

– Exiger du Gouvernement qu'il prenne enfin des mesures difficiles et impopulaires (il faut qu'il réduise considérablement les dépenses de l'Etat qui dépense plus de 80 milliards d'euros de trop chaque année), sans se précipiter à supprimer des recettes fiscales !!!

– Soutenir le Gouvernement (quel qu'il soit) quand il prend des mesures visant à réduire ses dépenses : suppression d'emplois aidés, non renouvellement de postes de la Fonction Publique, etc...

### ✚ **Car la trajectoire suivie ne peut qu'inquiéter :**

– La France a une dette parmi les plus élevées d'Europe (5<sup>ème</sup>) ;

– La France est l'avant dernier pays d'Europe en matière de déficit annuel. Elle est peut-être la dernière en 2018 !!! Tout

en étant le pays où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés !!!

– Face à cela, ni l'incantation, ni la méthode Coué ne fonctionnent. Alors que la loi de finances pour 2018 prévoyait un déficit de près de 83 milliards d'euros, avec une prévision de croissance en valeur de 2,9%, la croissance n'étant pas là (ça fait 44 ans qu'on l'attend !...), le déficit est en train de s'aggraver faute de considérables économies !

– Et on voit mal où sont les efforts de l'Etat, le déficit prévisionnel du budget de l'Etat dépassant 21% (!) (82,9 milliards d'€ sur un total de dépenses nettes de 386,3 milliards d'€).

Et on nous affirme que des budgets entiers sont sanctuarisés, pire même, sont assurés d'augmenter (Défense, Sécurité, Éducation, Justice, etc...).

Il faudrait donc réduire les 21% de déficit global sur peut-être moins de la moitié du budget de l'Etat, donc pratiquer des coupes sombres de plus de 50% !!!

Qui peut le croire ???...

– Mais en tout état de cause, les collectivités doivent s'attendre à faire les frais de cette inconséquence !...

– En conclusion, nul ne devrait demander plus au Gouvernement ! Tout au contraire, il est urgent de lui demander de la rigueur !

...Pour que l'addition ne soit pas terrible dans quelques années, d'abord pour les plus modestes, il est plus que temps d'appliquer une logique comptable et financière !!...

\* **...Sans oublier l'état de la balance commerciale** (solde des échanges extérieurs)

C'est aussi un élément d'appauvrissement national conséquent.

Ce déficit extérieur se répète aux environs de 70 milliards d'euros actuellement.

#### \* **Remarque monétaire**

La France bénéficie d'une stabilité monétaire que lui apporte l'Euro.

Avec tous les déficits accumulés que serait la situation de la France avec le franc ?

#### **Quelques conclusions**

La France a un PIB par habitant parmi les plus élevés de l'Europe et du monde.

La France a les prélèvements obligatoires les plus élevés d'Europe :

La France a les dépenses publiques les plus élevées d'Europe.

Mais la France a aussi les déficits parmi les plus élevés d'Europe.....(80 milliards de déficit annuel du budget de l'Etat ce sont 3,5% du PIB artificiels)

Et, même, si la redistribution est très importante en France, un sentiment se développe d'injustice et -pour certains- d'insuffisance de revenus.

Si tel est le cas, comment répondre à ces aspirations s'il ne faut pas accroître les

prélèvements (leur baisse semble tout à fait inappropriée à court terme) ?

Il n'y a au plan macro-économique qu'une orientation pour répondre aux attentes : renforcer encore les mécanismes redistributifs (prélever auprès des uns, pour donner aux autres).

Que chacun en prenne parfaitement la mesure, en responsabilité !...

Et, ne perdons jamais de vue que les générations de ces quarante dernières années ont vécu collectivement au-dessus de leurs moyens, et laissent pour le présent et pour l'avenir une dette de 2 300 milliards d'euros (pour l'Etat cette dette coûte déjà plus de 40 milliards par an).

Est-il envisageable d'aggraver cette situation ?

A chacun d'y réfléchir, et de se faire son opinion...face à l'avenir.

Mais je crois que nous devons tous être conscients qu'il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » car il n'y a pas de redistribution, pas de prestations sans impôts et sans cotisations.

Gabriel BAULIEU  
Maire

# Cérémonie du Centenaire de l'Armistice le 11 novembre

La cérémonie du dimanche 11 novembre devant le monument aux morts a été une nouvelle fois l'occasion de rendre hommage à tous les soldats morts pour la France. Le ciel clément, a permis à une assistance nombreuse de participer.

Cette année de commémoration du centenaire de l'armistice a débutée par la sonnerie des cloches du village à 11h00, heure officielle du début de l'armistice le 11 novembre 1918.

Deux porte-drapeaux étaient présents, celui de l'Association des Anciens Combattants du canton d'AUDEUX (ACCA)

et celui de la commune. Le club Histoire et Patrimoine a lu, pendant l'appel des morts, une évocation de la vie de nos soldats tombés lors du conflit. Vous retrouverez ces évocations dans ce bulletin.

Après le discours de monsieur le Maire, un dépôt de gerbe, l'appel des morts, la sonnerie aux morts, une Marseillaise chantée par l'assistance a clôturé cette cérémonie.

Un vin d'honneur a ensuite été servi en mairie à l'ensemble des participants.

Merci à tous ces participants.



La nombreuse assistance



Les porte-drapeaux



Dépôt de gerbe



Les animateurs du Club Histoire et Patrimoine

Transmission de la mémoire entre générations



Philippe LECLERC  
Correspondant défense

## MONUMENT AUX MORTS DE SERRE-LES-SAPINS



|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| <b>VAGNEUX Stéphane</b>     | <b>15 Mai 1915</b>       |
| <b>MARMONIER Lucien</b>     | <b>25 Février 1916</b>   |
| <b>BOUTEILLIER Félicien</b> | <b>24 Juillet 1916</b>   |
| <b>JOLY Léon</b>            | <b>25 Septembre 1916</b> |
| <b>BAVEREL Joseph</b>       | <b>26 Septembre 1916</b> |
| <b>BAVEREL Henri</b>        | <b>28 Octobre 1916</b>   |
| <b>ROYER Henri</b>          | <b>20 Août 1917</b>      |
| <b>MOREL Léon</b>           | <b>3 Mai 1918</b>        |
| <b>MUSY Etienne</b>         | <b>26 Juillet 1918</b>   |
| <b>TISSERAND Georges</b>    | <b>14 Octobre 1918</b>   |
| <b>VUILLEMENOT Charles</b>  | <b>14 Mai 1920</b>       |
| <b>CORNE Edmond</b>         | <b>20 Décembre 1946</b>  |

Sur les monuments aux morts de nos villages de longues listes de noms sont gravées dans la pierre, le marbre ou le bronze.

La mémoire collective les a depuis longtemps oubliés et leur histoire est souvent ignorée par la plupart de leurs descendants. Pourtant nos campagnes ont payé très cher le prix du sang. Les ruraux ont été le réservoir inépuisable des bataillons d'infanterie et de toutes les armes combattantes. Ils ont formé l'ossature du peuple des tranchées.

Ne les oublions pas afin que leur souvenir ne dure pas que le temps d'une ou deux générations.

### **VAGNEUX Stéphane**

Stéphane VAGNEUX est né le 9 Juin 1896 à Saint Vit (Doubs), il était le fils de Claude Pierre VAGNEUX et de Marie Joséphine MAURIVARD.

Domicilié à Vesoul (Haute Saône), où il exerçait la profession de dessinateur au chemin de fer.

Classe 1916, matricule n° 236 au recrutement de Belfort.

Stéphane VAGNEUX est incorporé le 9 Avril 1915, au 9<sup>ème</sup> régiment d'artillerie à pied comme canonnier.

*Il décède le 15 Mai 1915 à l'hôpital temporaire de Réthenaux à Belfort, des suites de maladie aggravée (méningite tuberculeuse), à l'âge de 19 ans.*

### **MARMONIER Lucien**

Lucien MARMONIER est né le 25 Août 1881 à Trépot (Doubs). Il était le fils de feu François MARMONIER et de Marie Clémence ANIVET. Il exerçait la profession de menuisier.

Classe 1901, matricule n° 1226 au recrutement de Besançon.

Lucien MARMONIER a effectué son service militaire en tant que sapeur-mineur au 4<sup>ème</sup> régiment de génie de Belfort, du 15 Septembre 1903 au 18 Septembre 1904.

En 1912, Lucien MARMONIER est domicilié à Serre-les-Sapins, chez Mme Corne.

Il est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Affecté au 7<sup>ème</sup> bataillon du génie à Besançon, comme sapeur-mineur, il arrive au corps le 12 Août 1914.

*Blessé à Vingres (Aisne) le 28 Mai 1915, Lucien MARMONIER décède le 25 Février 1916 à Berry-au-Bac (Aisne) des suites de blessures de guerre. Il avait 35 ans.*

### **BOUTEILLIER Félicien**

Félicien BOUTEILLIER est né le 20 Novembre 1880 à Serre-les-Sapins (Doubs). Il était le fils de Claude Etienne BOUTEILLIER et de Claude Marguerite Philomène CORNE.

Marié à Marie Marguerite Joséphine MAITRE le 2 Juin 1907, il demeurait à Serre-les-Sapins, où il était cultivateur.

Classe 1900, matricule n° 699 au recrutement de Besançon. Recensé en 1900 et déclaré « Propre au service », Félicien BOUTEILLIER est parti le 23 Septembre 1901 au 3<sup>ème</sup> régiment de

zouave de Constantine (Algérie) comme zouave de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Il est affecté au 45<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied, comme soldat de 1<sup>ère</sup> classe.

*Félicien BOUTEILLIER sera tué à l'ennemi le 24 Juillet 1916 au nord d'Estrées (Somme). Il avait 36 ans, et était père de trois enfants. Il sera cité à l'ordre du 45<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied du 26 Juillet 1916) : « Très bon chasseur, brave et dévoué. Glorieusement tombé le 24 Juillet 1916 alors qu'il se portait en première ligne sous un bombardement des plus violents. »*

### **JOLY Léon**

Léon JOLY est né le 4 Septembre 1884 à Recologne (Doubs). Il était le fils de feu François Alexandre JOLY et de Marie PAGUET. Il exerçait la profession de domestique agricole.

Classe 1904 matricule n° 731 au recrutement de Besançon, Léon JOLY a effectué son service militaire à partir du 8 Octobre 1905 au 60<sup>ème</sup> régiment d'infanterie comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe.

A partir du 5 Septembre 1909, Léon JOLY est domicilié à Serre-les-Sapins, chez Mr Corne.

Il est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Affecté au 260<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe.

*Il sera tué à l'ennemi le 25 Septembre 1916 à Lirmensko (Grèce). Il avait 32 ans.*

### **BAVEREL Joseph**

Joseph BAVEREL est né le 23 Août 1883 à Vennes (Doubs). Il était le fils de François Célestin BAVEREL et de Marie Thérèse BIDEAUD.

Il était domicilié à Bonnay (canton de Marchaux), où il exerçait la profession de cultivateur.

Classe 1903, matricule n° 707 au recrutement de Besançon, Joseph BAVEREL est parti le 14 Novembre 1904 au 60<sup>ème</sup> régiment d'infanterie comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Il est réformé par la Commission spéciale de Besançon le 2 Décembre 1904 pour choréïdite ancienne avec tâche.

Reconnu malgré tout apte au service armé par le Conseil de Révision du Doubs le 11 Décembre 1914, Joseph BAVEREL sera affecté au 172<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Il arrive au corps le 16 Février 1915.

*Il sera tué à l'ennemi le 26 Septembre 1916 à Bouchavesnes (Somme), à l'âge de 33 ans.*

*Joseph BAVEREL sera cité à l'ordre du régiment n°473 du 26 Septembre 1916 : « Soldat d'un grand dévouement pour assurer la relève des blessés. Tué en accomplissant son devoir. »*

### **BAVEREL Henri**

Henri BAVEREL est né le 21 Février 1896 à Sorans-les-Breurey (Haute Saône). Il était le fils de Célestin BAVEREL et de Marie Thérèse BIDEAUD.

Célibataire, Henri BAVEREL était domicilié à Franois, où il exerçait la profession de cultivateur.

Classe 1916, matricule n° 499 au recrutement de Besançon, Henri BAVEREL est incorporé le 9 Avril 1915 et affecté au 172<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie. Passé au 171<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 12 Juillet 1916, comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe.

*Henri BAVEREL sera blessé le 28 Octobre 1916 aux combats de Bouchavesnes (Somme).*

*Il décède le jour même des suites de blessures de guerre à Villers Bretonneux (Somme).*

*Il avait 20 ans.*

Henri BAVEREL est inhumé au cimetière de Villers Bretonneux. L'avis officiel du décès a été notifié au Corps par le ministre le 30 Janvier 1917.

### **ROYER Henri**

Henri ROYER est né le 27 Octobre 1895 à Montferrand-le-Château (Doubs). Il était le fils de Camille ROYER et de Joséphine LERTE.

Il était domicilié à Franois, où il exerçait la profession de mécanicien.

Classe 1915 - Matricule n° 239 au recrutement de Besançon.

Il est incorporé à compter du 16 Décembre 1914 au 44<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. Il arrive au corps le dit jour comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Passé au 153<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 30 Mai 1915, puis au 98<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 25 Mars 1917.

*Henri ROYER est porté disparu le 20 Avril 1917 à Avocourt (Meuse). Il avait 22 ans.*

*L'avis officiel du 22 Septembre 1917 le déclare « tué antérieurement au 15 Septembre 1917 à Avocourt » (Avis officiel CB10644 du 12 Octobre 1917). Son décès est fixé au 20 Août 1917 par jugement déclaratif rendu par le tribunal de Besançon le 27 Août 1921.*

### **MOREL Léon**

Léon MOREL est né le 24 Octobre 1882 à Serre-les-Sapins (Doubs). Il était le fils de Jean Baptiste MOREL et d'Anastasie CORNE. Léon MOREL était domicilié à Serre-les-Sapins, où il exerçait la profession de cultivateur.

Classe 1902 - Matricule n° 371 au recrutement de Besançon.

Il a effectué son service militaire en 1903 au 11<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à Vesoul, comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914, Léon MOREL arrive au corps le 2 Août 1914, comme caporal.

Passé au 141<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 20 Octobre 1917. Passé au 287<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 2 Novembre 1917.

*Léon MOREL a été blessé le 2 Mai 1918 (fracture cuisse droite par balle) à Hailles (Somme). Il est décédé le 3 Mai 1918 à l'ambulance 5/68 à Dury (Somme) des suites de blessures de guerre. Il avait 36 ans.*

### **MUSY Etienne**

Etienne MUSY est né le 14 Juillet 1896 à Serre-les-Sapins (Doubs). Il était le fils d'Aimé Jules MUSY et de Joséphine Eloïse MASSON.

Etienne MUSY était célibataire, et il exerçait la profession de menuisier.

Classe 1916 - Matricule n° 554 au recrutement de Besançon.

Il a été incorporé à compter du 9 Avril 1915, au 4<sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs. Arrivé au corps le 10 avril comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Etienne MUSY a été affecté au 15<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied le 10 Décembre 1916, puis au 63<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied le 17 Décembre 1916.

*Blessé et évacué le 26 Juillet 1918, Etienne MUSY est mort des suites de ses blessures à l'hôpital d'Auve (Marne) le 26 Juillet 1918. Il avait 22 ans.*

*L'avis officiel du décès a été notifié au Corps le 5 Novembre 1918.*

### **TISSERAND Georges**

Georges TISSERAND est né le 13 Mai 1883 à Besançon (Doubs). Il était le fils d'Etienne Jules Isidore TISSERAND et de Marie JEANNIN.

Georges TISSERAND exerçait la profession d'épicier à Besançon (Châteaufarine) et était domicilié à Serre-les-Sapins.

Classe 1903 - Matricule n° 1722 au recrutement de Besançon.

Parti le 16 Septembre 1904, il est incorporé au 60<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à Epinal, comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe.

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914, Georges TISSERAND arrive au corps le 4 Août 1914. Soldat de 2<sup>ème</sup> classe au 60<sup>ème</sup> régiment d'infanterie

*Il décède le 14 Octobre 1918 à l'hôpital auxiliaire de Pontarlier, des suites de maladie en service (bronchite – pneumonie – grippe). Il avait 35 ans.*

### **VUILLEMENOT Charles**

Charles VUILLEMENOT est né le 12 Août 1892 à Serre-les-Sapins (Doubs). Il était le fils de feu Claude Louis VUILLEMENOT et de Marie Elise HUGON.

Célibataire, Charles VUILLEMENOT était cultivateur à Serre-les-Sapins.

Classe 1912 - Matricule n° 867 au recrutement de Besançon.

Incorporé à compter du 10 Octobre 1913, il est affecté au 8<sup>ème</sup> escadron du train des équipages où Il effectue son service militaire lorsque la guerre est déclarée.

Affecté au 48<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de campagne le 31 Octobre 1915, puis au 70<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde le 26 Avril 1918, Charles VUILLEMENOT est mis en congé illimité de démobilisation le 25 Août 1919 : 8<sup>ème</sup> échelon n°26059 par le 4<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de campagne.

*Maintenu en service armé, la commission de réforme de Besançon reconnaît une invalidité inférieure à 10% le 9 Mars 1920 pour « séquelles de paludisme ».*

*Charles VUILLEMENOT est décédé à Serre-les-Sapins le 14 Mai 1920. Il avait 28 ans.*

### **CORNE Edmond**

Edmond CORNE est né le 14 Septembre 1912 à Chemaudin (Doubs).

Ancien résistant, il décède en Indochine le 20 Décembre 1946.

Il avait 34 ans.

Son nom figure sur le Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus.

La liste des enfants de Serre-les-Sapins « Morts pour la France » n'est pas exhaustive, il y a ceux inscrits au monument aux morts et sur les plaques commémoratives, natifs de Serre-les-Sapins, ceux qui n'y résidaient plus lors de leur incorporation ou mobilisation et sont souvent inscrits sur le monument d'une autre commune. Il y a aussi ceux natifs d'une autre commune qui y résidaient et ceux dont le souvenir était resté à Serre-les-Sapins pour diverses raisons : attaches familiales, parents et grands-parents y

habitant, épouse native du village, veuve s'y étant retirée, frères ou membres d'une même famille que l'on a voulu réunir sur le même monument et d'autres encore dont la présence nous échappe mais qui avait sa raison à l'époque.

Vivants, ils ont combattu pour leur survie et notre liberté, aujourd'hui aidons-les à ne pas disparaître totalement. Combien de ces hommes ayant eu une sépulture et un monument sont à jamais perdus, effacés des mémoires par négligence et désintéressement ?

C'est à nous de ne pas les laisser mourir une seconde fois en préservant les traces de leur existence.

Lien permanent : <http://recherche-archives.doubs.fr/ark:/25993/a011395326700r6YuDo>

Le Club Histoire et Patrimoine

## Quelques chiffres pour terminer l'année 2018 en forêt

Une récolte de bois optimisée doit répondre aux orientations définies par l'aménagement forestier, à la nécessité sylvicole et au besoin du marché. Une

récolte réussie implique de penser en amont à son exploitation et à sa valorisation en termes de produits.

| Recettes 2018          |                     | Dépenses 2018                    |                     |
|------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Bois façonnés          | 7140 Euros          | Travaux sylvicoles               | 4719 Euros          |
| Bois énergie           | 6118 Euros          | Affiche forêt                    | 408 Euros           |
| Affouage sur pied      | 1834 Euros          | Travaux exploitation ONF         | 2568 Euros          |
| Affouage bord de route | 5655 Euros          | Travaux exploitation CDEI        | 6080 Euros          |
| Bois industrie         | 944 Euros           | Assistance technique ONF         | 692 Euros           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>21 691 Euros</b> | Frais de garderie ONF            | 5643 Euros          |
|                        |                     | Contribution à l'hectare         | 332 Euros           |
| <b>Ecart positif</b>   |                     | Association Communes forestières | 442 Euros           |
| <b>807 Euros</b>       |                     | <b>TOTAL</b>                     | <b>20 884 Euros</b> |

L'aménagement, grâce à la programmation des coupes, précise les volumes à prélever chaque année dans les parcelles forestières. Les techniciens de L'ONF désignent alors les arbres qui doivent être coupés : c'est l'opération de **martelage**.

Les travaux d'exploitation ONF consistent à abattre, façonner, débarder, câbler, éhouser et cuber les bois d'œuvre.

Les travaux d'exploitation CDEI consistent à la fabrication de bois de chauffage et de conditionnement bord de route pour les habitants de Serre les Sapins.

Les travaux sylvicoles se détaillent de la manière suivante entretien du parcellaire, plantation d'arbres, dégagement en cheminée sur certaines parcelles et éhoupage.

L'ONF propose un service clé en main : l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO). Qui comprend l'organisation de la commercialisation des bois, la gestion administrative liée à la vente, le suivi et la surveillance de la qualité de l'exploitation.

Les frais de garderie, qui sont calculés sur la base de 12% des ventes de bois de l'année 2017, sont dus à l'ONF.

La récolte des arbres est avant tout un acte de gestion forestière. Elle favorise le développement des arbres d'avenir en leur laissant plus de lumière et assure ainsi le renouvellement des peuplements.

Le bois, véritable piège à carbone, est un matériau écologique aux multiples usages.

L'ONF prend soin de conserver au moins un arbre mort par hectare. Assurant à la fois le gîte et le couvert de nombreuses espèces animales, les arbres morts hébergent près de 25% de la biodiversité.

Georges HERMAN  
Conseiller municipal  
Charge de la forêt

## **Recensement de la population et recrutement des agents recenseurs**

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Afin de réaliser les opérations de collecte pour le recensement qui aura lieu du 17 janvier au 16 février prochain, nous avons procédé au recrutement de 4 agents recenseurs pour couvrir tout le territoire de notre commune.

6 personnes ont répondu à l'offre d'emploi.

Suite aux rencontres prévues, 4 agents recenseurs ont donc été recrutés.

Nous vous les présentons afin de pouvoir les identifier plus facilement lors de leur passage :



Mme CARMILLE Annick



Mme DIETSCHY Sabine



Mr BALANCHE Yves



Mr MICHON Mansour

Chaque agent sera muni d'une carte officielle d'agent recenseur.

A partir du début du mois de janvier, vous les verrez sillonner les rues de notre village ; et à partir du 17 janvier ils se

présenteront au domicile de chaque habitant.

Merci de leur réserver un bon accueil et de votre coopération pour la réussite de ce recensement de la population de Serre les Sapins en 2019.

Karine CUENOT  
Conseillère municipale  
Coordonnatrice communale du recensement

Christian BOILLEY  
Premier adjoint  
Chargé du personnel communal



# RECENSEMENT

de la population 2019

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !**

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

# À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

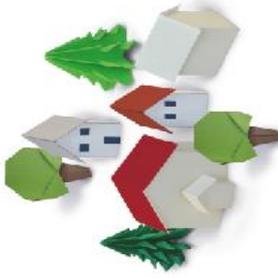


→ POUR LES COMMUNES

Établir la contribution de l'État au budget des communes



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces

Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

## L'automne à Serre nous apporte de nouvelles couleurs

En travaillant en partenariat avec ENEDIS et la commune, financeurs de l'opération, CDEI a mis en œuvre une fresque sur le distributeur d'électricité du Val Vorin.

Pétillant par ses couleurs, un esprit général de convivialité et d'ambiance musicale

s'est répandu sur toutes les faces du distributeur.

Une explosion de joie pour une ambiance festive comme l'était la fête des voisins dans ce quartier ; fête qui réunissait le Val Vorin et les Hauts de Vorin.



Passé



Présent



Sans oublier le distributeur d'énergie de la rue des Primevères ; le chat a retrouvé son pelage perdu, la fenêtre ses peintures et le feuillage les couleurs du printemps. Rénovation délicate, mais les artistes ont

réalisé une peinture presque identique à l'originale.

Merci à eux pour ces deux œuvres aux couleurs chatoyantes.



Le coût du projet était de 3170 euros pour les deux fresques.

La commune porte cette réalisation à hauteur de 2170 euros et la société ENEDIS participe à cette action pour un montant de 1000 euros ; somme qui sera versé à CDEI.

Reste à charge de la commune 2170 euros, montant qui sera payé aux Chantiers Départementaux d'emploi et d'Insertion.

Pour info : avec le tableau du distributeur des Vociels vous pouvez jouer au jeu des dix erreurs voir plus.

A vous de vous amuser !!!

Georges Herman  
Conseiller municipal  
Chargé de la forêt

# Fleurissement

## Le printemps se plante à l'automne !

Après un été très chaud et une période de sécheresse sévère avec interdiction préfectorale d'arrosage, nos plantations ont été mises à mal.

Nous tournant vers l'avenir, nous avons pris la décision de planter en ce début d'automne des espèces ne nécessitant que peu d'entretien et beaucoup moins d'eau que les annuelles.

En automne, les températures encore positives qui diminuent progressivement, et l'humidité généralement présente, permettent aux plantes de s'enraciner efficacement. Peut-être certaines ne passeront pas l'hiver, s'il est rigoureux. Les autres, en revanche, seront bien plus fortes au printemps, prêtes à se développer

rapidement, à fleurir plus généreusement, et à résister par la suite à un été sec sans que nous soyons pendus à leur pied un arrosoir à la main !

La préparation des sites a été assez « sportive » compte tenu du manque de précipitations !

Mais Georges Herman et Philippe Leclerc, aidés de nos agents communaux Claudine et Jean-Michel, en sont arrivés à bout, armés de pioche, de bêche et maniant le motoculteur !

Véronique Gentile est à l'initiative de cette superbe réalisation au parking du cimetière : un magnifique résultat qui a nécessité plusieurs heures de travail avec Claudine.



Nous avons planté des lavandes, des polyanthas de différentes couleurs, des

fusains japonais, des lauriers et des lilas des Indes, dans différents endroits : bacs vers

le monument aux Morts, au cimetière, à la mairie.

Le long de la rue de la Gare, des plantations ont aussi été réalisées sous la houlette de Christine Brottet et Yves Balanche.

Quelques finitions restent encore à faire afin de recouvrir les bâches vertes mais, surprise...

Laissons passer l'hiver afin de découvrir tout cela !

Merci Véronique, Georges et Philippe, ainsi que Claudine et Jean-Michel !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Responsable du Fleurissement

## **Le « SIEVO nouveau » est arrivé !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « eau et assainissement » est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

C'est le cas directement pour tout ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées.

S'agissant du service de l'eau potable, notre commune a transféré cette compétence au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) en 1964.

Ce syndicat assurant le service de l'eau potable sur le territoire de plusieurs communautés, la prise de cette compétence par le Grand Besançon pouvait conduire soit à demeurer au sein du SIEVO, soit d'en sortir.

Pour prendre cette décision, le Grand Besançon s'en est remis à l'avis des communes concernées.

Après une réunion de réflexion des 13 communes de l'ouest adhérentes du SIEVO le 24 mars 2017 à Pirey, c'est au cours de la rencontre des mêmes communes le 6 avril à Chemaudin et Vaux que nous avons décidé à l'unanimité de demeurer au sein du SIEVO à la condition expresse que la gouvernance du syndicat soit statutairement modifiée (les 13 communes de l'ouest Grand Bisontin représentaient plus de 60% de la population et des consommations du SIEVO et ne comptaient que 30% des sièges au sein du comité syndical).

Ce fut long et difficile, mais c'est fait, le comité syndical du SIEVO ayant adopté de nouveaux statuts le 30 mars 2018.

Désormais, chaque composante du syndicat y sera représentée proportionnellement à l'importance de sa population.

Le périmètre du syndicat venant d'être élargi à l'ensemble des communes du Val Marnaysien (communauté de communes) la population des treize communes de l'ouest Grand Bisontin représentera environ 50% de la population totale du syndicat. Le Grand Besançon détiendra donc environ 50% des voix au sein du comité syndical.

Et sans attendre le renouvellement général des instances du SIEVO qui fera suite aux élections municipales et communautaires de mars 2020, plusieurs modifications sont intervenues au sein des instances du SIEVO :

- Les délégués des communes du Grand Besançon au sein du SIEVO sont devenus les délégués du Grand Besançon. Ainsi, parmi ces représentants au Grand Besançon on compte :

- Véronique GENTILE
- Philippe LECLERC
- Gabriel BAULIEU (en tant que chargé de l'animation du secteur Ouest)

- Le bureau du SIEVO a été complété et élargi à deux représentants du Grand Besançon lors de l'assemblée générale du SIEVO le 30 novembre 2018.

Sur proposition du Grand Besançon, comme suggéré par les treize communes dans leur réunion du 10 avril 2018 à Serre les Sapins, l'AG du SIEVO a élu au Bureau Françoise FUMEY de Pelousey et Philippe LECLERC de Serre les Sapins.



Philippe LECLERC siège au Bureau du SIEVO en qualité de représentant du Grand Besançon

# Une histoire de sapins pour Noël



Dans une contrée très, très lointaine....Il existe une forêt magique peuplée de sapins

Malheureusement une mauvaise fée a jeté un sort à toute la forêt !

Tous les sapins sont en danger !! Le grand mage, un sapin de cinq siècles est très inquiet.

S'il ne trouve pas de solution pour sauver les sapins de la forêt magique, ils vont tous mourir !!



Et il n'y aura plus de sapins sur terre !

Ce qui implique qu'il n'y aura plus de magie de Noël !! Qu'il n'y aura plus aucune couleur dans la nature !

Le monde deviendra noir et gris !!

Quelle tristesse !!!



Le grand mage a une idée, il convoque la fée sapin afin de lui faire part de sa stratégie.

**Le mage** : « Fée sapin, j'ai besoin de toi ! la forêt est en danger !! Il faut absolument la sauver ! »

**La fée** : « que faire ? »

**Le mage** : « j'ai un plan, il n'y a qu'une seule solution ! »

**La fée sapin** : « laquelle ? »

**Le mage** : « les seuls qui pourront nous aider sont les enfants du périscolaire de Serre les Sapins.



Il faut protéger les trois graines de sapins magiques qui viennent d'arriver. »

**La fée sapin** : « comment les protéger ? »

**Le mage** : « tu vas les planter dans notre pépinière afin qu'elles se développent

tranquillement. Par contre, il faut absolument que les trois bébés sapins quittent notre forêt le 25 novembre !

Il faudra alors que les enfants de Serre les Sapins les plantent vers le péricolaire.

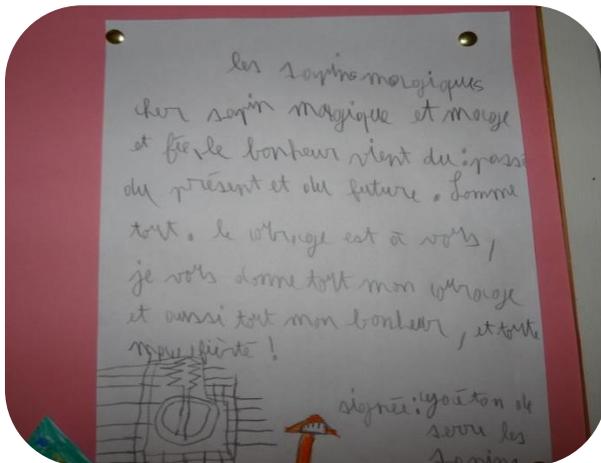
Afin qu'ils deviennent magiques, les enfants devront leur apporter beaucoup de soins, d'amour et d'attentions. »

**La fée sapin :** « et avant le 25 Novembre que doivent faire les enfants ? »

**Le mage :** « il faut qu'ils préparent leur arrivée ! »

**La fée :** « comment faire ? »

**Le mage :** « les enfants devront faire des dessins de sapin, des poèmes, imaginer des décorations pour eux.



Plus il y aura de pensées, plus ils seront magiques !!! Il faudra que le 25 Novembre soit une fête ! Et que chaque jour, les trois sapins soient chouchoutés. Bon courage pour cette mission ! Je compte sur toi ! »

**La fée sapin :** « je sais que l'on peut compter sur les enfants de Serre ! J'ai confiance en eux !!! »

Pour marquer l'histoire de ces trois sapins et pour leur donner toutes les chances de

se développer en plus de l'amour des enfants, nous avons choisi de les planter à la Ste Catherine... le dicton veut qu'à la Ste Catherine, tout bois prend racine !





Trois jours avant, sous la pluie, les copains du mage ont creusé le sol pour accueillir les trois sapins.

La sainte Catherine tombant un dimanche, la plantation par les enfants du péricolaire a été réalisée le 26 Novembre 2018 vers 12h30.

Les plus grands ont planté le Cèdre Deodora .et les petits le sapin bleu et le pin noir d'Autriche

Le cèdre Deodara plus connu sous le nom cèdre de l'Himalaya, appelé aussi cèdre sacré des temples hindous. Le cèdre Deodara devient en l'espace de quelques

années l'une des vedettes de l'espace vert. Sous nos climats, il atteint en moyenne 20 à 25mètres de hauteur.



Le cedrus deodara est un conifère majestueux. Majestueux comme le travail réalisé par les enfants de Serre.

Le sapin bleu, Le picea pungens est un conifère des montagnes rocheuses de l'Amérique du nord. Appelé aussi sapin du Colorado découvert en 1862.

Conifère de taille moyenne, dense, parfaitement conique, remarquable pour ses aiguilles bleu électrique et au port harmonieux. Harmonieux comme cette

ronde organisée par les enfants pour prouver leur amour à la nature.

Le pin noir d'Autriche : Pinus nigra austriaca arbre conique large, à branches étalées et feuillage très dense, vert et sombre. Cet arbre se trouve généralement dans la région montagneuse de l'Atlas marocain. Variété d'arbre dont la hauteur peut atteindre les 20 mètres Le pin noir d'Autriche est le pin le plus robuste. Robuste, comme les enfants, qui ce matin ont bravé le mauvais temps pour planter cet arbre.



Un grand nettoyage des chaussures été nécessaire pour pouvoir rentrer en salle.

Quoi de plus merveilleux de voir des enfants planter des arbres d'avenir.

De plus, des sapins à Serre les Sapins. C'était magique !!!! Ces sapins sont vraiment magiques, car il a plu toute la journée sauf au moment où l'on a planté les sapins !!!

Maxime, Gabriella, Alexis, Carmine, Neela, Thomas, Gaétan, Lili, Cloé, Ambre, Baptiste, Louna, Louane, Lubin, Arthur, Manel, Mélina, Kays, Elina, Manon,

Andéras, Malo, Ethan, Shalya, Shanice, Milo, Margaux, Ambre, Quentin, Louane et Lucas ont réalisé leur rêve en plantant des sapins près de l'école.

A cet instant, les étoiles étaient dans les yeux des enfants et brillaient de mille feux.

Merci à Carmine du CM2 pour son aide à rédiger cet article.

Les enfants de Serre et les Sapins vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Georges HERMAN  
Conseiller municipal  
Chargé de la forêt

# ZAC des Epenottes-Champs Franois

Les travaux de finition de la tranche 2B sont quasiment terminés : tous les caches coffrets sont installés, les réseaux secs et humides sont installés, la route est recouverte d'un bicouche permettant une circulation plus aisée.

L'enrobé sur la tranche 2A est terminé pour le plus grand confort de tous.

Les lampadaires, leds, sont également fonctionnels.

Les plantations seront quant à elles réalisées au printemps.

Les plaques indiquant les noms des rues sont commandées et seront installées dès réception afin de permettre une meilleure orientation dans ce nouveau quartier.

Enfin, la commercialisation avance à grand pas et il reste cependant quelques parcelles sur cette nouvelle tranche.

Vous pouvez contacter l'aménageur, SEDIA pour tous renseignements utiles.

**NOUVEAU**

le Coteau des Epenottes

**PARCELLES DE 490 à 650 M<sup>2</sup>**

Parcelles viabilisées  
> Libre constructeurs

 **03 81 41 46 53**  
**06 72 02 38 49**

commercialisation@sedia-bfc.fr  
www.sedia-bfc.fr

**sedia**

## Un point sur les travaux et la commercialisation

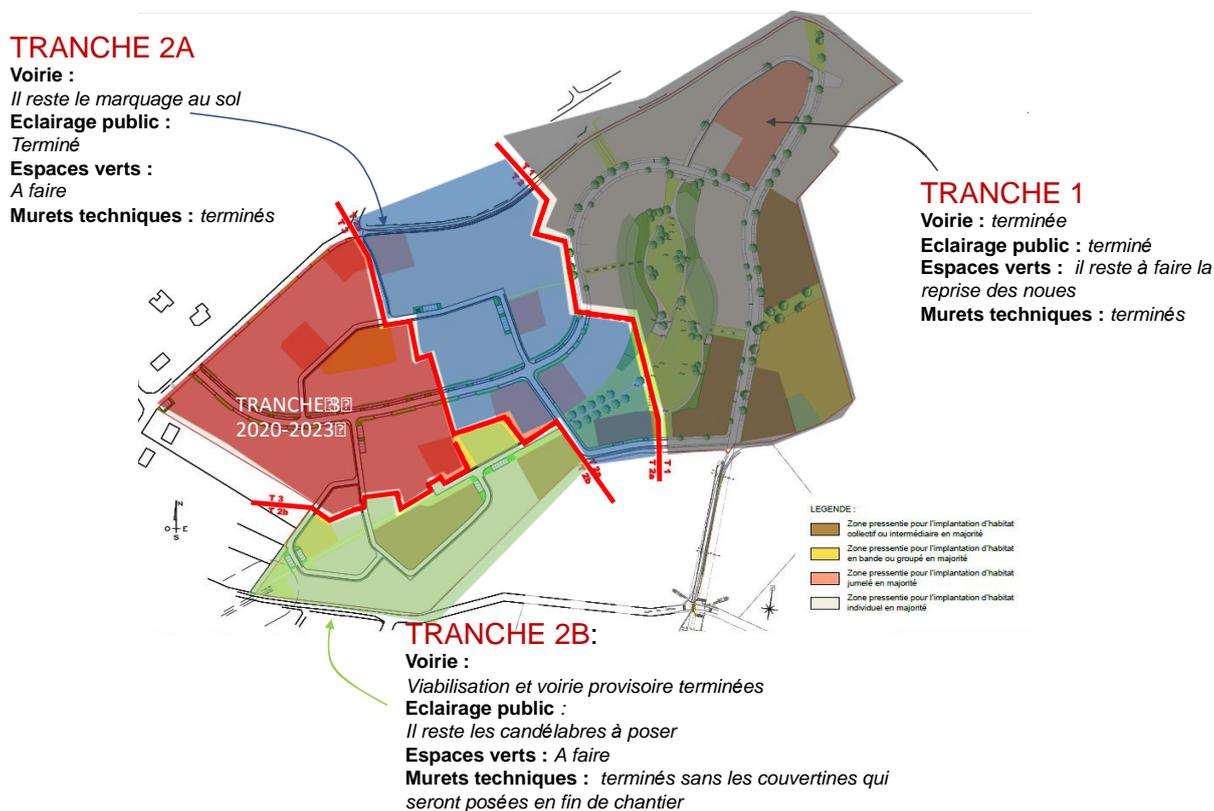
Les travaux de finition de la tranche 2B sont quasiment terminés : tous les caches coffrets sont installés sans les couvertines afin qu'elles ne soient pas endommagées pendant les travaux, les réseaux secs et humides sont installés, la route est recouverte d'un bicouche permettant une circulation plus aisée.

L'enrobé sur la tranche 2A est terminé pour le plus grand confort de tous. Le marquage au sol sera réalisé en Janvier.

Les lampadaires, leds, sont également fonctionnels.

Les plantations seront quant à elles réalisées au printemps.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 30/11/2018



Les plaques indiquant les noms des rues sont commandées et seront installées dès réception afin de permettre une meilleure orientation dans ce nouveau quartier.

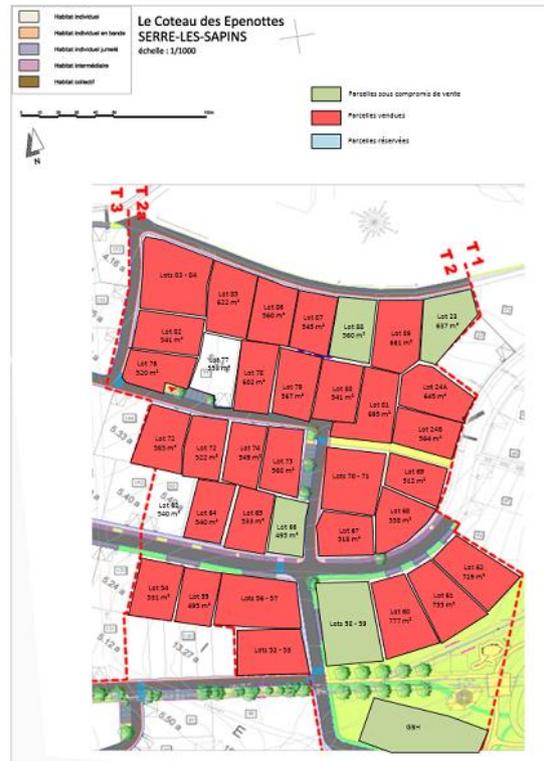
Enfin, la commercialisation avance à grand pas :

# ETAT DE LA COMMERCIALISATION TRANCHE 1



**Plus aucun lot sur la  
tranche 1 !**

# ETAT DE LA COMMERCIALISATION TRANCHE 2A



**Encore quelques emplacements  
sur la tranche 2A !**

La tranche 2B, quant à elle, est déjà bien avancée, ce qui impliquera un démarrage plus rapide de la dernière tranche, la Tranche 3 :

### Etat de commercialisation de la tranche 2B



Pour la commercialisation, vous pouvez contacter Jennifer CHAMPION :

**NOUVEAU**

le CoteaudesEpenottes

**PARCELLES DE 490 à 650 M<sup>2</sup>**

Parcelles viabilisées  
> Libre constructeurs

03 81 41 46 53  
06 72 02 38 49  
commercialisation@sedia-bfc.fr  
www.sedia-bfc.fr

sedia

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'urbanisme

# Grands travaux

Pour ce mandat municipal 2014-2020, nous avons prévu de réaliser quelques opérations importantes dans le domaine de la voirie, et dans le domaine des bâtiments communaux.

Or, de profondes évolutions dans les compétences de la commune, et l'apparition de besoins avérés sont à l'origine de plusieurs changements.

**✚ Tenir compte de circonstance est également une impérieuse nécessité dans la gestion d'une collectivité.**

Pour le bien comprendre, plusieurs explications doivent être données :

Les aléas et les évolutions ont conduit à une modification des priorités telles que proposées lors des élections municipales et communautaires de mars 2014 ;

➤ Ainsi, alors qu'il était seulement indiqué de réfléchir à la faisabilité et à la programmation d'une réfection des voies et réseaux de « l'ancien village » avec enfouissement des réseaux secs, la perspective d'un transfert de la compétence voirie au Grand Besançon a fait « bondir » cet important dossier en première priorité.

➤ Par ailleurs, considérant la qualité des locaux scolaires et leur récente extension-réhabilitation, il n'avait pas été envisagé d'investissement conséquent dans ce domaine durant le mandat.

Or, le succès considérable et en croissance permanente du périscolaire (alors qu'il y a une trentaine d'enfants scolarisés de moins que dans les années 2000, plus du double déjeuner à la cantine), ajouté à quelques

difficultés techniques (état des sanitaires) et à la perspective d'avoir besoin d'au moins une salle supplémentaire, sans oublier la demande récurrente d'un préau, ont imposé comme prioritaires également d'importants travaux agricoles.

➤ Par suite, ces priorités résultant d'aléas et d'évolutions ont conduit à décider de ne pas engager des projets du mandat à savoir la construction d'un gymnase et la construction d'un nouvel atelier municipal, et à différer la rénovation de la façade du clocher de l'église la plus exposée aux intempéries.

➤ Mais, dans le même temps, les légers travaux de rafraîchissement des locaux de l'ancienne halte-garderie (rue de la Machotte à proximité du Centre Médico-Social), se sont transformés, après diagnostic et études, en une rénovation profonde du bâtiment qui pourra presque être qualifié de bâtiment neuf.

**✚ Faisons le point sur les chantiers (dossiers) en cours**

De nombreuses opérations ont été menées à bien depuis 2014, multiples renforcements de la voirie et/ou des trottoirs (rue des Orbeux, rue de la Gare, de la Faye, rue de Blanchot, rue de Souvelaine,...), aménagements (ou réaménagements) de voirie (achèvement de l'Allée de la Mènère, rue des Tilleroyes à l'extérieur du village ancien, rue des Grands Champs,...), création d'un important bassin d'écroulement des eaux pluviales de voirie et remise à niveau du réseau d'assainissement de l'ancien village, achèvement des travaux d'extension de la mairie, etc...

Mais pour la fin du mandat de très gros dossiers (chantiers) sont engagés avec une ambition de les mener à leur terme avant la fin d'année 2019. C'est un vrai challenge... à réussir !

- Requalification du centre du village,
- Réaménagement de l'ancienne halte-garderie,
- Extension des locaux du groupe scolaire,
- Achèvement de la procédure d'extension du cimetière communal.

Les quatre dossiers concernés vous seront exposés dans les pages suivantes :

Gabriel BAULIEU  
Maire

Véronique GENTILE  
Adjointe au Maire  
Chargée de la voirie et du bâtiment scolaire

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée du cimetière

Pascal FABRE  
Conseiller Municipal  
Chargé de la petite enfance

Philippe LECLERC  
Conseiller Municipal  
Chargé de l'éclairage public  
Et de l'assainissement

Chantal DEMANGE  
Conseillère Municipale  
Chargée des affaires scolaires

# Requalification du centre du village ancien

Après de nombreux et importants travaux touchant aux réseaux et aux voiries, réalisés progressivement dans tous les secteurs de la commune, c'est une opération de rénovation/ requalification considérable qui va être ainsi conduite au centre du village ancien (rues Machotte, Vachot, Tertres, Saint-Christophe, Piques Aguets, Bicheney, Serpent et Tilleroyes).

L'ampleur des travaux se retrouve dans les chiffres, Y compris ceux des opérations préalables réalisées par la commune sur le réseau d'assainissement (2017), et sur le SIEVO sur le réseau d'eau potable (2018).

Chacun l'aura compris, c'est la perspective du transfert de la compétence voirie au Grand Besançon au 1er janvier 2019, qui a considérablement accéléré la réalisation de cette opération.

## Opérations préalables

|  |               |
|--|---------------|
| ▪ Mise à niveau des réseaux d'assainissement :         | 239 849 € TTC |
| ▪ Mise à niveau du réseau d'eau potable par le SIEVO : | 267 469 € TTC |
| Sous total :   | 507 319 € TTC |

## Travaux à réaliser

|  |                 |
|--|-----------------|
| ▪ Enfouissement des réseaux par le SYDED : | 972 659 € TTC   |
| ▪ MO, MOE, CSPS, études, ... :             | 125 907 € TTC   |
| ▪ Travaux voirie et espaces publics :      | 1 123 800 € TTC |
| Sous total :                               | 2 222 370 € TTC |

**TOTAL : 2 729 684 € TTC**

Nous l'avons vu, ce projet, lancé sous maîtrise d'ouvrage communale (puis grand bisontine) a impliqué le SIEVO, mais bénéficiera de la maîtrise d'ouvrage du SYDED pour l'enfouissement des réseaux aériens, d'un concours financier du Grand Besançon, d'une subvention de l'État (et peut-être d'autres subventions sollicitées auprès du Grand Besançon, du Département et de la Région).

Nous reviendrons sur le plan de financement quand il sera complètement connu.

Mais il est néanmoins intéressant de prendre la mesure de l'ampleur de l'opération à partir des chiffres dont certains sont encore estimatifs :

Pour conduire cette opération, la commune bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre assurées par les services mutualisés du Grand Besançon.

### **Objectifs de l'opération**

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains en limitant le trafic automobile de transit, et en l'apaisant par des dispositifs appropriés (plateaux surélevés, ...)
- Embellir le cœur du village ancien par l'enfouissement de tous les réseaux aériens et par la rénovation des chaussées et des espaces publics.
- Rénover les chaussées, rénover et embellir les espaces publics contiguës.

### **Travaux prévus**

Il s'agit de requalification du domaine public routier communal et départemental, pose de bordures de caniveaux, création de plateaux ralentisseurs, réfection d'enrobé, création et raccordement de grilles ou bouches d'eaux pluviales, aménagement d'espaces dédiés aux modes doux, réfection des accotements, création d'espaces paysagers et plantation d'arbres.

L'entreprise EUROVIA effectuera les travaux suivants selon la nature des constructions à réaliser :

### **Réseaux**

- Création de grilles ou de bouches d'eaux pluviales
- Mise à niveau de regards, grilles, chambres, bouches à clé
- Dévoiement de réseaux secs

### **Voirie**

- Fraisage ou démolition d'enrobé
- Pose de bordures et de pavés
- Réalisation de grave bitume
- Réalisation de tapis d'enrobé
- Mobilier urbain
- Signalisation horizontale verticale

### **Espaces verts**

- Mise en œuvre de terre végétale
- Mise en œuvre de mélange terre-pierre
- Plantation d'arbres, d'arbustes
- Engazonnement
- Pose de protections.

L'entreprise EUROVIA sera en co-activités avec une ou plusieurs autres entreprises (sous-traitants). Par ailleurs des travaux d'enfouissement de lignes aériennes seront menés par l'entreprise SPIE sous maîtrise ouvrage du SYDED (Syndicat d'Électrification du Doubs).

Enfin, sont notamment prévu, la rénovation de la fontaine du Sergent et le déplacement du calvaire du carrefour de la rue de la Machotte/ Rue Saint-Christophe.

**N.B. Voir plans dans les pages suivantes**



**Place de la mairie**



**Rues de la Machotte, des Tertres et rue Vachot**



**Rues de St Christophe, des Tilleroyes et de Bicheney**

# Réaménagement de l'ancienne garderie

Le bâtiment préfabriqué situé au numéro 24 de la rue de la Machotte (À proximité du centre médico-social) a d'abord accueilli la maison pour tous de Franois/Serre-les-Sapins, gérée essentiellement par l'association des jeunes de Franois/Serre-les-Sapins (devenue depuis « La Clé »), et ce, de 1972 à 1992 quand a été ouvert le Centre Culturel Sportif et de Loisirs de la rue de Nozière.

A l'origine, ce bâtiment a été mis à disposition de la commune par l'État (opération « mille clubs »). Il a été assemblé et monté par des bénévoles, sur un soubassement maçonné construit par l'entreprise André COTE de Franois (qui en a été payé progressivement sur environ six ans par l'association). Le terrain accueillant ce bâtiment a été mis à disposition par la commune après un échange entre la commune et la famille Baulieu.

Après le transfert des activités de la MPT au CCSL, le bâtiment a été aménagé pour y accueillir, à partir de 1995, la halte-garderie « Les Crokinoux » gérée par l'AFR de Franois/Serre-les-Sapins.

Les services de la halte-garderie ont quitté ce bâtiment en 2010, pour rejoindre les nouveaux locaux de la crèche halte-garderie construits par le SIVOM de Franois/Serre-les-Sapins rue de Nozière ; la crèche halte-garderie « A petits pas » gérée par l'association Alfa 3A dans le cadre d'une délégation de service public.

## **Objet de ce réaménagement**

Comme indiqué dans le texte introductif de ce bulletin, ce chantier et cette rénovation profonde du bâtiment ont un double objectif :

- Entretien et restaurer le patrimoine immobilier communal : les travaux programmés feront de ce bâtiment presque un bâtiment neuf, aux normes énergétiques et à l'accessibilité actuelles, et un bâtiment à l'architecture revisitée pour mieux l'inscrire dans le paysage urbain du quartier.
- Créer un lieu de formation, de transfert des savoirs, et de création de réseaux pour tout ce qui touche à l'alimentation ; un travail préparatoire est conduit avec l'AFR de Franois/Serre-les-Sapins.

La question de l'alimentation devient en effet de plus en plus cruciale dans notre société. C'est tout à la fois une histoire de nécessité, de santé, de qualité, de plaisir,...

Mais c'est aussi une question économique et financière. C'est aussi une question sociale et relationnelle.

Nous souhaitons faire ainsi de ce lieu un carrefour pour tout ce qui touche l'alimentation : s'alimenter, c'est une nécessité, mais s'alimenter c'est aussi une question de santé posée par des excès croissants, question de santé qui renvoie à la notion de qualité, qualité biologique, mais aussi qualité gustative.

Et bien évidemment, l'alimentation c'est aussi une question économique financière

pour le consommateur et pour ceux qui produisent, transforment, vendent.

Avec le concours de l'AFR nous avons l'ambition de faire de ce nouveau lieu un espace de vie, de formation, de transfert de savoirs, d'information, de proposition pour appréhender toutes les problématiques et tenter d'y apporter des réponses, des solutions ; parfois, ce seront des contributions de la production (relations avec les producteurs, mais aussi cultiver son potager, partager des repas,...) à la consommation (diététique, comment bien se nourrir...) en passant par la transformation et la commercialisation (comment bien acheter, comment mieux acheter !).

Ce lieu, avec ce concept multifactoriel tout à fait innovant, peut devenir majeur dans notre commune s'il devient la ruche d'idées, d'échanges et d'apprentissages que nous ambitionnons.

### **Travaux prévus**

Les travaux débuteront très prochainement le 10 janvier 2019.

L'Assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par les services mutualisés du Grand Besançon.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée après mise en concurrence (marché public) au Cabinet d'Architectes Laurence BILLIONNET de la région lyonnaise.

Le coût total des travaux pour ce bâtiment de près de 150 m<sup>2</sup>, qui comprennent une

phase de déconstruction et de désamiantage, s'élève à 361 263 € TTC (soit 301 052 € HT).

Le plan de financement sera communiqué lorsqu'il sera complètement connu, plusieurs demandes de subventions en cours d'instruction n'ayant pas encore reçu de réponses.

Les travaux concerneront donc le réaménagement en local associatif de l'ancienne halte-garderie « Les Crokinoux ».

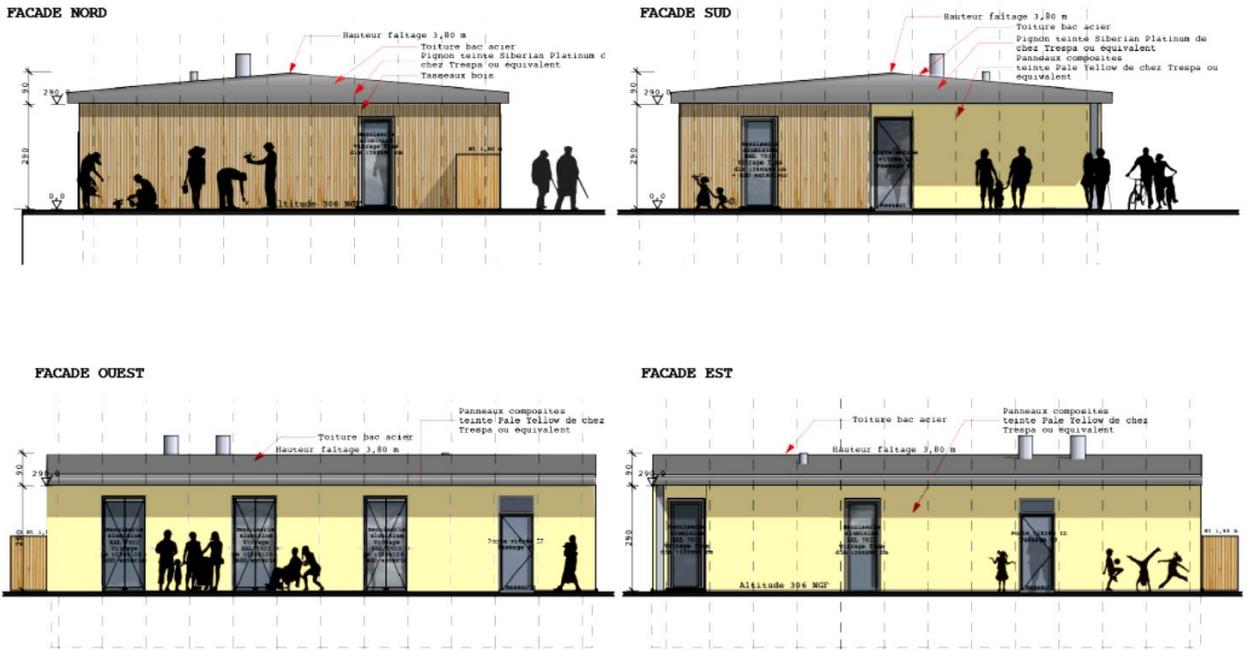
Cette rénovation des locaux existants prendra en compte :

- La mise en conformité pour l'accessibilité la sécurité
- Le désamiantage selon le diagnostic de Alpes Contrôle du 22 /10/2014
- La reprise des réseaux électriques forts et faibles selon projet et rapport Apave de Septembre 2014
- La rénovation complète de tous les locaux (murs, sols, plafonds) afin de développer les événements intergénérationnels ponctuels (atelier cuisine, atelier jardin/potager ; atelier couture ; cafés poussettes ; activité de loisirs)
- La rénovation complète de tous les éléments de façade
- L'adaptation des locaux pour accueillir essentiellement des activités associatives

Les surfaces concernées par cette opération sont d'environ 153 m<sup>2</sup>.

**N.B. Voir plans pages suivantes**

**TRAITEMENT DES FACADES, une touche contemporaine au nouvel équipement**



**LOCAL ASSOCIATIF**

MAITRE D'OUVRAGE  
 Commune de Serre-les-Sapins

Laurence Billionnet



**MAITRISE D'OEUVRE**

Architectes : Laurence Billionnet & Frédérique Bailly  
 Bureaux d'étude fluides : Betics  
 Economiste de la construction : Bruder & co

**LE LOCAL ASSOCIATIF : un nouvel équipement pour la commune**



PHOTOGRAPHIE AVANT TRAVAUX



AMENAGEMENT INTERIEUR



PERSPECTIVE SUR LE NOUVEAU PROJET DE LOCAL ASSOCIATIF

**LOCAL ASSOCIATIF**

MAITRE D'OUVRAGE  
 Commune de Serre-les-Sapins

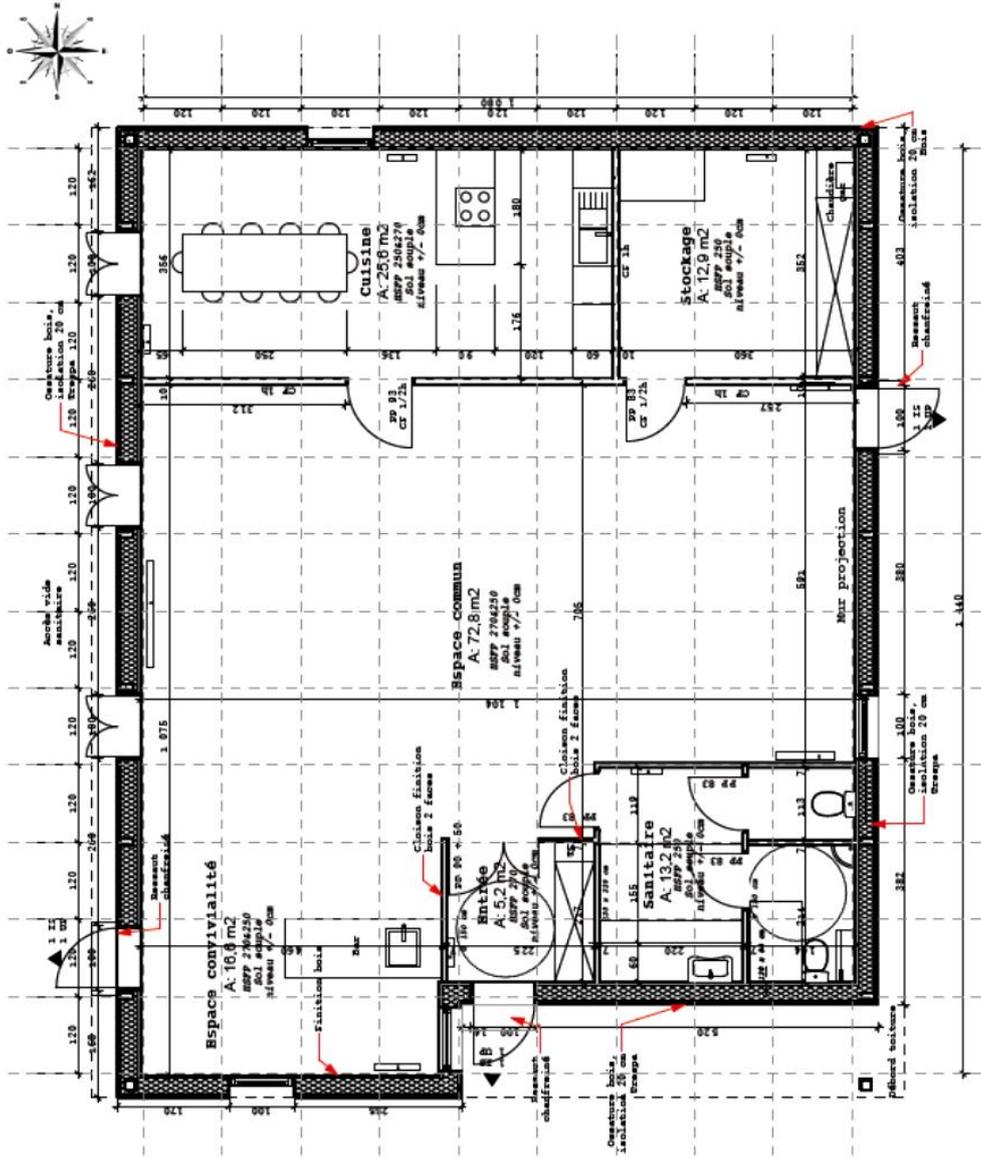
Laurence Billionnet



**MAITRISE D'OEUVRE**

Architectes : Laurence Billionnet & Frédérique Bailly  
 Bureaux d'étude fluides : Betics  
 Economiste de la construction : Bruder & co

AMENAGEMENT INTERIEUR, un aménagement fonctionnel dans l'emprise actuelle du bâtiment



**LOCAL ASSOCIATIF**  
 MAITRE D'OUVRAGE  
 Commune de Serré-les-Sapins

Laurence Billionnet  
 Architecte  
 10 rue de la Chapelle  
 67000 Strasbourg  
 Téléphone : 03 88 31 11 11  
 Email : lbillionnet@orange.fr

**MAITRISE D'OEUVRE**  
 Architectes : Laurence Billionnet & Frédérique Bailly  
 Bureaux d'étude fluides : Batics  
 Economiste de la construction : Bruder & co

# Extension du groupe scolaire avec création d'un préau

Initialement pas prévu si rapidement ce projet s'est imposé comme une nécessité avérée particulièrement pour disposer d'un espace restauration agrandi.

Le programme comprendra finalement bien davantage.

Ce projet dont la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet AD+, en est au stade APD, avec la volonté de terminer le chantier pour la fin d'année 2019.

Pour ce projet également, les services mutualisés du Grand Besançon assurent une mission très utile d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Parce que l'opération n'est pas encore au stade des marchés de travaux, et parce que les demandes de subventions n'en sont qu'au stade instruction, il serait prématuré de diffuser un coût de l'opération, et il est encore impossible de publier le plan de financement.

## Travaux prévus

Les surfaces concernées par cette opération sont d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Le projet comprend les éléments suivants :

- Extension de restauration scolaire – conformité de l'office
- Création d'un préau
- Réfection des sanitaires du rez-de-chaussée avec vérification des réseaux et mise aux normes
- Extension de la zone salle de repos rez-de-chaussée maternelle pour augmenter le nombre de couchage
- Création d'une classe supplémentaire

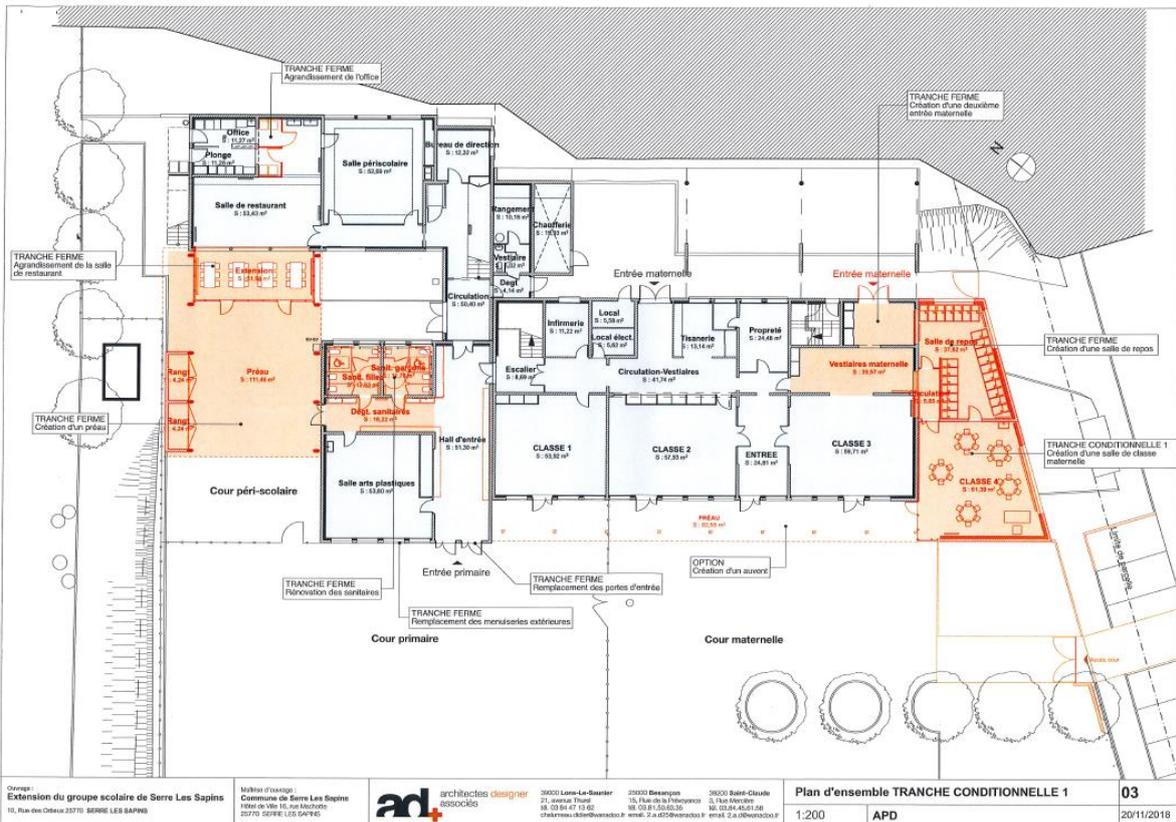
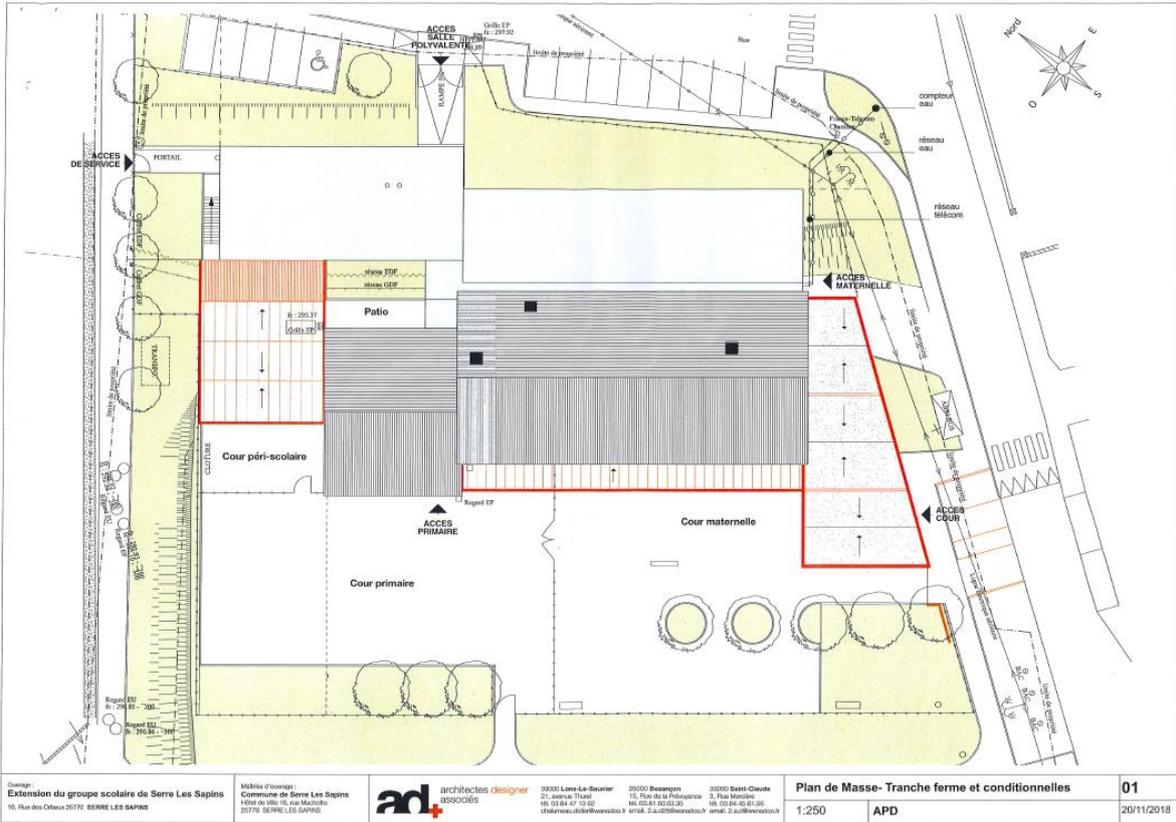
## Tranche conditionnelle 1

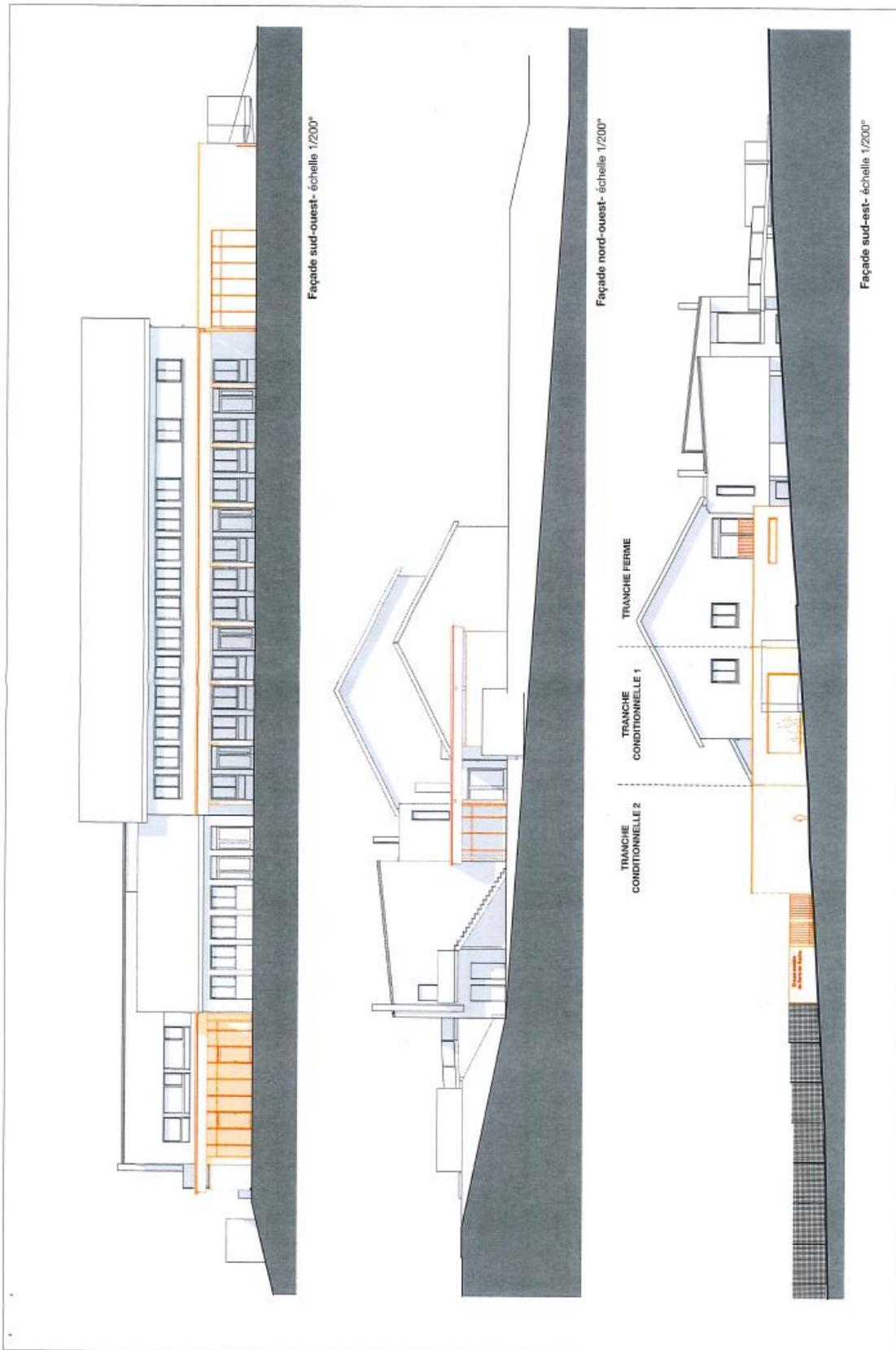
- Création d'une deuxième classe supplémentaire

Et Quelques options :

- Installation de panneaux photovoltaïques
- Coursive sud
- remplacement de la chaudière
- rénovation de la façade du bâtiment

**N.B. Voir plan pages suivantes (les surfaces remaniées ou ajoutées sont en rouge)**





|  |  |  |   |   |
|--|--|--|---|---|
| <p>Objet :<br/> <b>Extension du groupe scolaire de Serre Les Sapins</b><br/>         10, Rue des Ombres 25719 SERRE LES SAPINS</p> | <p>Maire d'arrondissement<br/> <b>Commune de Serre Les Sapins</b><br/>         10, Rue des Ombres 25719 SERRE LES SAPINS</p> | <p><b>ad+</b><br/>         architectes designer<br/>         BSOCCIB</p> | <p>20000 Lons-le-Saunier<br/>         20000 Besançon<br/>         20000 Serre-Claude</p> <p>Tel. 03 84 47 13 02<br/>         Tel. 03 83 41 00 35<br/>         Tel. 03 84 41 01 50</p> <p>chaumez@ad+design.com<br/>         emat.2.ar@orange.fr<br/>         emat.2.a@orange.fr</p> | <p><b>09</b><br/> <b>Façades générales- Tranche ferme et conditionnelles</b><br/>         1:200   APD<br/>         20/11/2018</p> |
|--|--|--|---|---|

## Extension du cimetière communal

Le cimetière communal, dans sa configuration actuelle, dispose encore d'une surface disponible pour accueillir de nouvelles sépultures.

Néanmoins, l'augmentation substantielle de la population impose de voir plus loin et d'anticiper les besoins qui vont aller croissant.

Par conséquent, une extension du cimetière est indispensable.

C'est ce qui a été d'abord prévu dans le POS, puis le PLU.

Après quoi une procédure d'extension du cimetière est engagée, procédure comprenant une étude hydrogéologique qui a été réalisée il y a quelques années et lui certifie que d'un point de vue hydrogéologique le site ne présente aucune contre-indication.

La commune souhaite terminer rapidement cette procédure.

En application de l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales, cette extension est soumise à autorisation préfectorale accordée après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risque sanitaire et technologique.

Afin de déposer un dossier complet nécessaire à l'enquête publique, la commune a missionné la société ELABOR pour qu'elle établisse un projet d'aménagement de l'extension du cimetière.

C'est ce plan que vous trouverez en page suivante.

Si ce plan est nécessairement d'ensemble, la réalisation des aménagements et équipements, sera, elle, progressive.

**N.B. Voir plan d'aménagement du cimetière en page suivante**



# Communiqué du CCAS

## Bilan opération brioches de l'ADAPEI 2018 :

(Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes handicapées mentales).

Ce sont 19 bénévoles qui ont proposé cette année aux habitants de Serre les Sapins la traditionnelle brioche de l'ADAPEI, soit 240 brioches distribuées.

Grâce à la générosité de chacun et de chacune, la somme de 1829 euros a été réunie et reversée à l'ADAPEI.

Ces dons recueillis en 2018 seront affectés à l'amélioration de l'accès au sport et à la contribution de la mise en place d'activités culturelles.

Nous remercions tous les bénévoles, tous les habitants de Serre les Sapins qui ont contribué au succès de cette opération.

Le rendez-vous est pris pour 2019 pour une nouvelle collecte : l'ADAPEI de la section locale de Besançon étudie actuellement avec la préfecture du Doubs, la possibilité de réorganiser cette action au mois d'avril (1<sup>ère</sup> quinzaine semaine 1 ou 2), ainsi qu'elle était pratiquée il y a quelques années, et ce dès 2019 et pour les années suivantes. Nous vous tiendrons informés de la décision qui sera donc prise pour 2019.

Les personnes souhaitant venir rejoindre l'équipe de bénévoles en 2019 seront les bienvenues. Elles peuvent s'adresser directement à la mairie.

Les membres du CCAS

## Déploiement du timbre électronique pour les attestations d'accueil

Depuis le 3 décembre 2018, le timbre électronique est utilisable pour les attestations d'accueil délivrées en mairie.

Pour s'acquitter de la taxe due à la délivrance d'une attestation d'accueil, les habitants pourront simultanément avoir recours au timbre-papier et au timbre électronique **jusqu'au 31 décembre 2018**, date après laquelle ce format ne sera plus en vigueur.

Les timbres électroniques seront disponibles à l'achat sur internet ([timbres.gouv.fr](http://timbres.gouv.fr)) ou chez un buraliste agréé.

Les habitants peuvent prendre connaissance de ces nouvelles informations sur les sites internet suivants : « [service-public.fr](http://service-public.fr) » et « [demarches-interieur.gouv.fr](http://demarches-interieur.gouv.fr) ».

## Liste électorale : nouvelle procédure d'inscription et d'actualisation

La condition nécessaire à la participation à un scrutin électoral, est d'être impérativement inscrit sur la liste électorale de la commune de son domicile ou de sa résidence.

En leur forme actuelle, les demandes d'inscription sur la liste électorale d'une commune sont prises en compte entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année en cours.

Ces demandes d'inscriptions font l'objet d'un examen réalisé par la commission administrative en charge de la révision de la liste électorale. Elle est composée d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet, d'un délégué du Tribunal de Grande Instance nommé par le Président du tribunal et du Maire.

La prise en compte des demandes d'inscription n'est effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Conformément à la réforme votée en 2016 (loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales), un répertoire électoral unique (REU) sera institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce répertoire électoral unique géré par l'INSEE permettra une plus grande

souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

En effet, à compter de cette date, les personnes qui le souhaiteront, pourront s'inscrire tout au long de l'année. Une inscription dans une nouvelle commune aura pour effet de générer automatiquement la radiation de l'ancienne liste électorale.

Chaque électeur se verra attribuer un numéro qu'il gardera à vie.

Désormais, les inscriptions et radiations de la liste électorale sont validées par le Maire.

En cas de litige ou de recours, l'électeur saisira la commission communale de contrôle, constituée d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet, d'un délégué du Tribunal de Grande Instance nommé par le Président du tribunal et d'un conseiller municipal.

Il convient de souligner qu'à l'approche d'un scrutin, pour pouvoir y participer, de nouveaux électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant le scrutin. **Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement Européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.**

# Signalez les désordres causés par la sécheresse

Cet été 2018, l'ensemble du département du Doubs a subi une situation exceptionnelle en matière de sécheresse.

Au vu des dégâts occasionnés par ce phénomène météorologique exceptionnel, la Commune de Serre-les-Sapins engage la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse.

A cet effet, la première étape consiste à déposer en Préfecture un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le dossier déposé par la commune sera instruit à compter du mois de mai 2019. En effet, ce dossier devra être accompagné du rapport météo France annuel « sécheresse » qui ne peut être réalisé qu'à l'année échu.

Si la commune de Serre-les-Sapins bénéficie de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, un arrêté interministériel sera publié au journal officiel. **Les habitants qui le souhaitent disposeront alors d'un délai de 10 jours**

**après la date de publication pour déclarer les dommages matériels directs qu'ils ont subi auprès de leurs assureurs.**

L'assureur devra ensuite leur verser l'indemnité due au titre de la garantie dans un délai de trois mois à compter de la date de remise de l'état estimatif des biens endommagés ou de la date de publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.

Aussi est-il essentiel, afin que le dossier de Serre les Sapins soit retenu, de pouvoir exposer tous les désordres constatés dans la commune.

**Par conséquent, merci à chaque habitant concerné de se faire connaître sans délai à la mairie en transmettant un descriptif des désordres constatés** (plus photos si possible) par courrier (16 rue de la Machotte) ou par courriel à : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

**PS** : sans attendre l'issue de la procédure, il est conseillé aux habitants concernés de faire une déclaration des préjudices subis auprès de leurs assureurs.

## **INFORMATION SÉCHERESSE : FIN des RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU**

La crise sécheresse est levée sur l'ensemble du département, sauf sur la Haute Chaîne.

Malgré cette levée des restrictions, liée à la difficulté d'établir des restrictions efficaces en hiver, la situation des cours d'eau reste préoccupante : en moyenne, les petits cours d'eau sont à 20 % de leur débit moyen de fin d'année, les grands cours d'eau à 10 %. Le niveau des nappes est également très bas.

Les pluies à venir vont améliorer peu à peu la situation ; néanmoins, il convient d'être toujours vigilant quant aux usages de l'eau, de veiller à en utiliser le moins possible et à ne pas la polluer.

Pour toute information : contact [ddt-ernf@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-ernf@doubs.gouv.fr)

## Médaille de la famille 2019

La Médaille de la Famille est une distinction honorifique destinée à récompenser les mères ou pères de famille nombreuse qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

En vue de la promotion 2019, nous cherchons à connaître les candidats sur la commune de Serre-les-Sapins.

Pour rappel, voici les conditions d'attribution de la Médaille de la Famille. Cette distinction est décernée :

- aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français
- aux mères ou pères de famille, veufs ou divorcés qui élèvent seuls leurs enfants ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants
- aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères et sœurs
- aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins

deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.

Sont considérés comme enfants de la famille non seulement les enfants légitimes ou légitimés, mais encore les enfants recueillis au foyer, c'est-à-dire ceux qui sont à la charge permanente et effective de la famille depuis une durée suffisamment longue.

En outre, afin que les qualités éducatives des parents soient nettement démontrées, seule la candidature des personnes dont l'aîné des enfants aura atteint l'âge de 16 ans est acceptée.

La médaille peut être accordée à titre posthume à condition que la demande soit faite dans les deux ans qui suivent le décès de la personne pour qui cette distinction est sollicitée.

Si vous souhaitez candidater ou proposer la candidature d'une personne habitant la commune, nous vous remercions de vous adresser au secrétariat de mairie, du lundi au samedi de 8h à 12h, ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr), **avant le 10 janvier 2019.**

Transports en commun,

## Changeons nos habitudes avec la ligne 61

Certains usagers de la ligne 61 ont eu quelques difficultés à prendre le bus depuis le mois de septembre 2018.

Certains horaires de la ligne 61 du réseau Ginko ont été adaptés à **partir du samedi 8 décembre**.

L'information apparaît dorénavant sur le site internet Ginko et aux arrêts en fin de semaine.

Voici le lien pour accéder à la fiche horaire officielle à **partir du vendredi 08 décembre 2018** : [www.ginko.voyage/se-deplacer/horaires/fiches-horaires-20182019](http://www.ginko.voyage/se-deplacer/horaires/fiches-horaires-20182019)

Une information par voie d'affichage à bord des cars est également réalisée. Ces adaptations consistent à améliorer la ponctualité de la ligne.

En effet, nous avons pu constater que les cars avaient régulièrement de l'avance à certains horaires, ce qui n'était pas satisfaisant.

Nous espérons que ces évolutions amélioreront la qualité du service.

Pour les mieux connaître, reportez-vous aux pages suivantes.

Damiana SIRON  
Conseillère municipale  
Chargée du transport en commun

## Evolution du réseau Ginko



### La nouvelle ligne 61 :

La nouvelle ligne 61 est une ligne régulière du réseau Ginko reliant le pôle d'échanges Temis, situé au Nord de l'agglomération bisontine, aux Hauts du Chazal (arrêt UFR Médecine Pharma), situé à l'Ouest de l'agglomération en passant par les communes de Pirey, Serre-les-Sapins et Franois.



Les horaires ont été ajustés à 2 reprises, le 17 septembre et le 10 décembre, afin d'améliorer la ponctualité de la ligne et de répondre aux besoins des voyageurs.

La ligne compte 19 services réguliers, complétés par 10 services sur réservation par jour.

Ainsi, depuis Serre-les-Sapins, l'offre régulière pour Temis et les Hauts du Chazal est la suivante :

- Arrivées à Temis à : 7h25 / 7h45 / 8h30 / 13h25 / 17h30 / 18h35 / 19h10 / 19h50
- Départs de Temis à : 6h48 / 7h30 / 8h30 / 11h35 / 12h10 (mercredi uniquement) / 12h35 / 16h35 / 17h10 / 17h35 / 18h10 / 18h35
- Arrivées aux Hauts du Chazal (arrêt UFR Médecine Pharma) : 7h15 / 7h57 / 8h57 / 12h02 / 12h22 / 13h02 / 17h02 / 17h40 / 18h02 / 18h40 / 19h02
- Départ des Hauts du Chazal : 6h55 / 7h15 / 8h00 / 12h55 / 17h00 / 18h05 / 18h40 / 19h20

Ces différents horaires permettent des correspondances intéressantes avec les lignes urbaines du réseau Ginko :

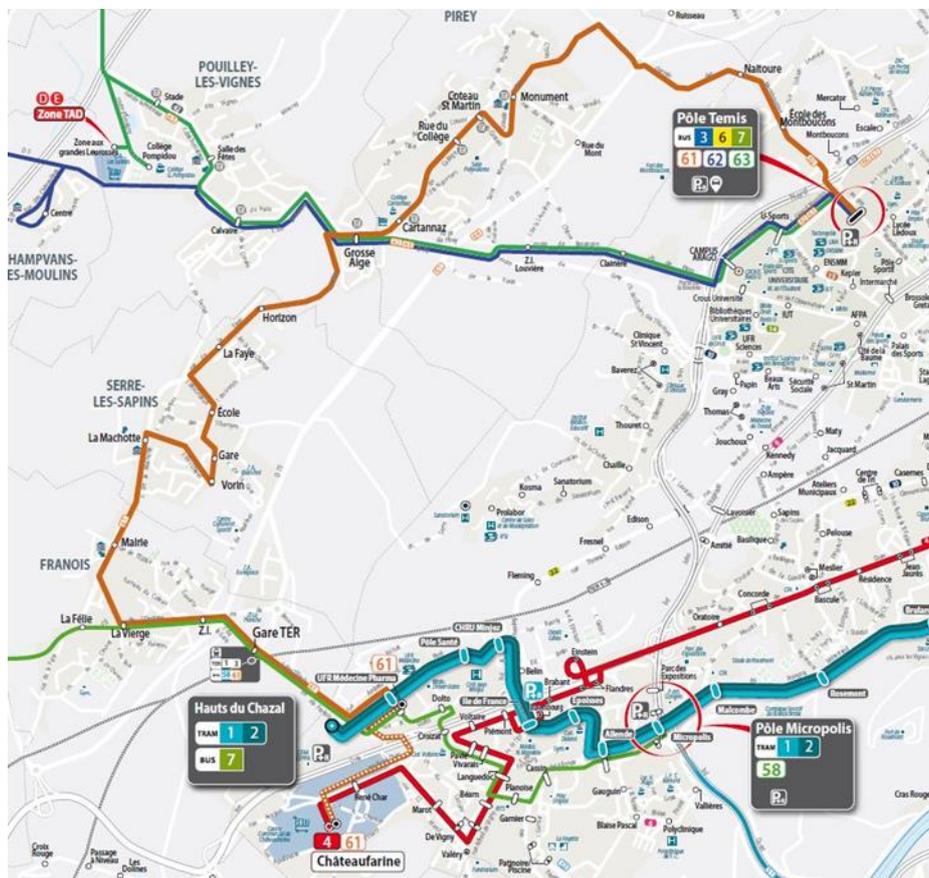
- Depuis Temis : LIANES 3 (Temis<>centre-ville via la gare Viotte) et 6 (Founottes<>Orchamps via le centre-Ville).
- Depuis les Hauts du Chazal (arrêt UFR Médecine Pharma) : tramway

En complément, la ligne est prolongée à hauteur de 8 allers et 5 retours par jour, jusqu'au cœur de la zone commerciale de Châteaufarine (arrêts René Char et Chateaufarine).

Ainsi, depuis Serre-les-Sapins il sera possible de se rendre à Chateaufarine aux horaires suivants :

- Arrivées à : 7h23 / 8h05 / 9h05 / 12h10 / 13h10 / 17h10 / 18h10 / 19h10
- Départs à : 7h55 / 12h50 / 16h55 / 18h00 / 19h15

Ces horaires permettent de passer la matinée, l'après-midi ou la journée entière sur la zone commerciale afin de couvrir différents motifs de déplacement : loisirs ou travail notamment.



Les besoins des scolaires ont également bien été pris en compte puisque les services permettent aux lycéens de rejoindre les lycées Ledoux, Victor Hugo et Jules Haag notamment.

Les collégiens bénéficient de services Diabolo complémentaires à destination du collège G. Pompidou. A noter que ces services, même s'ils ne fonctionnent qu'en période scolaire, sont accessibles à tous.

**Pour voyager sur les lignes bus et tram Ginko, vous avez le choix :**

- ✓ Si vous voyagez occasionnellement : Pass 1H : 1,40 € ou 24h : 4,30 € en vente à bord des bus et aux distributeurs automatiques aux stations tram et ligne 3.
- ✓ Pass 10 Voyages en vente dans les relais Ginko, aux Parkings Relais et à la boutique Ginko.
- ✓ Si vous voyagez régulièrement :
  - Abonnements : à chacun son PASS pour des voyages à volonté sur toutes les lignes bus&tram Ginko :

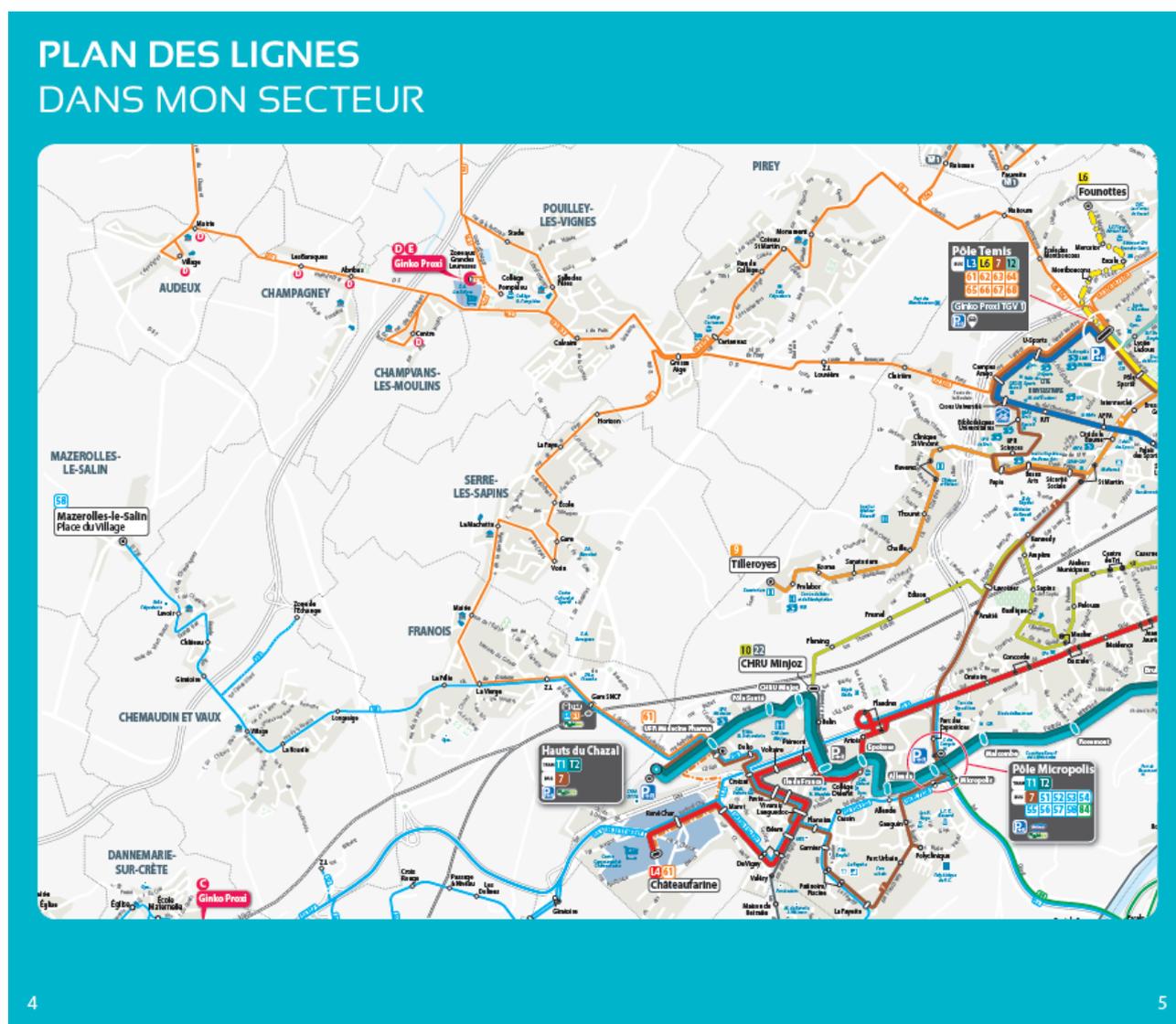
- ✓ Pour souscrire un abonnement rendez-vous à la boutique Ginko, 28 rue de la République Besançon et dès juillet, plus besoin de vous déplacer, la boutique en ligne Ginko arrive et vous permettra d'acheter vos titres de transport.

### Ayez le réflexe Parking Relais (P+R) !

Pensez également aux Parkings Relais des « Hauts du Chazal » et de « Temis » pour vos déplacements vers le centre-ville, la gare Viotte ou le CHRU Minjoz ! Avec le ticket P+R Journée à 4.30€, du lundi au samedi, vous bénéficiez d'un ticket Journée bus&tram gratuit pour tous les occupants de la voiture (jusqu'à 7 personnes). Les P+R sont gratuits pour les abonnés Ginko.

Plus d'info : [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage)

[Pour télécharger le guide horaire : www.ginko.voyage/nouveau-reseau/toutes-les-evolutions-commune-par-commune/chemaudin-et-vaux-franais-mazerolles-le-salin-pirey-serre-les-sapins/](http://www.ginko.voyage/nouveau-reseau/toutes-les-evolutions-commune-par-commune/chemaudin-et-vaux-franais-mazerolles-le-salin-pirey-serre-les-sapins/)



## Avec le réseau Ginko, vous avez le choix !

Bus, tram, bus&tram, Parking Relais&tram ou bus, train&bus, train&tram, vélo&tram...  
Les possibilités sont multiples et les avantages aussi !

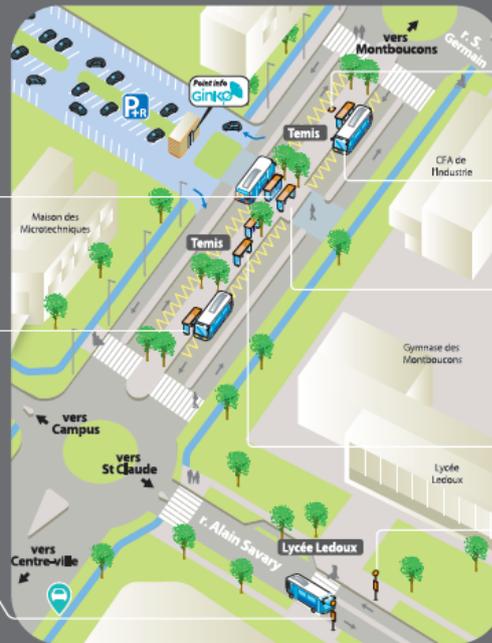
### Pôle d'échanges intermodal Temis

- L3** BESANCON Centre-ville 8 Septembre
- L6** BESANCON Pôle Temis / Founottes
- 7** BESANCON Hauts du Chazal
- D5** BESANCON Founottes
- D8** BESANCON Montboucons

- 61** UFR Médecine Pharma / Châteaufarine
- 62** Noironte
- 63** Trois Châteaux
- 63** Chaucenne
- Prog TOU 1** Gare Besançon Franche-Comté TGV
- Ginko Proxi TGV**
- Diabolo 103 - 201 - 202**
- 12** BESANCON Prés de Vaux
- D4** BESANCON Trey
- D5** BESANCON Gare Viotte
- D8** BESANCON Collège Camus



Réalisation  
SIS Études et Cartographie  
Édition septembre 2018



#### Navette Conseil Général

- 67** Chemin des Tilleuls / Châtillon-le-Duc
- 68** École / Cussey-sur-l'Ognon
- Diabolo 203 - 204 - 205 - 206 - 207**

- L6** BESANCON Pôle Orchamps
- 7** BESANCON Palente Espace Industriel
- 12** BESANCON Prés de Vaux
- D5** BESANCON Gare Viotte
- D8** BESANCON Collège Camus
- C** BESANCON Polyclinique Franche-Comté
- 64** Espace Valentin / École-Valentin
- 65** Centre Commercial / Fontaine Centrale / Devecey / Venise
- 66** Village / Les Auxons

- 12** BESANCON Pôle Temis
- D4** BESANCON Lycée Ledoux
- D5** BESANCON Founottes
- D8** BESANCON Montboucons

6

7

### Pôle d'échanges intermodal Micropolis

- T1** BESANCON Chalezeule
- T2** BESANCON Gare Viotte

- 51** Riette / Vorges-les-Pins
- 52** Stade / Montferrand-le-Château
- 53** La Faurine / Saint-Vit
- 54** Chemin de Chaux / Boussières
- 55** Maréc / Boussières
- 56** Ossele-Route / Byans-sur-Doubs
- 57** Voies Perrières / Dannemarie-sur-Crète
- 58** Mier du Village / Mazerolles-le-Salin
- 84** Loupards / Saône

- 7** BESANCON Palente Espace Industriel
- D6** BESANCON Lycée Pergaud
- C** BESANCON Pôle Temis



Réalisation  
SIS Études et Cartographie  
Édition septembre 2018



- 7** BESANCON Palente Espace Industriel
- D6** BESANCON Lycée Pergaud
- D10** BESANCON Pôle Micropolis
- C** BESANCON Pôle Temis
- T1** BESANCON Hauts du Chazal
- T2** BESANCON Hauts du Chazal

- Mobic**
- 7** BESANCON Hauts du Chazal
- D10** BESANCON Essarts L'Amour
- C** BESANCON Polyclinique Franche-Comté
- Diabolo 101 - 102 - 103 - 104 - 204 - 205**

- Navettes Conseil Général**
- Mobilis**
- FLIXBUS ouibus**
- 7** BESANCON Hauts du Chazal
- D6** BESANCON Pôle Micropolis
- C** BESANCON Polyclinique Franche-Comté

## LES AUTRES SOLUTIONS DE MOBILITÉ À MA DISPOSITION

| SOLUTIONS   | Arrêt de montée / localisation         | Nombre d'allers retours par jour | Conditions d'utilisation  |
|---|--|----------------------------------|---|
| <br>Lons-le-Saunier <-> Besançon | Gare SNCF de Franois                   | 7 par jour en semaine            | Tous les abonnés Ginko (leur abonnement PASS+63 ans)  |
| <br>Parking Relais               | Temis<br>Hauts du Chazal<br>Micropolis | -                                | Gratuit pour les abonnés Ginko ou 4,30€ la journée de 7h à 19h pour les non-abonnés Ginko (valable jusqu'à 7 personnes) |



### Parkings Relais

Pas de souci de parking, ni d'embouteillage !

Hauts du Chazal - Temis - Fort Benoît - Micropolis - Ile de France\*  
Les P+R Ginko permettent de stationner sa voiture et de rejoindre rapidement sa destination en bus ou en tram.

\* réservé aux abonnés Ginko

**Parking gratuit pour les abonnés Ginko, accessible 7j/7 - 24h/24**

Stationnement Parking Relais **4,30€\***  
+ PASS bus&tram 24h

pour tous les occupants de la voiture (jusqu'à 7 personnes).  
\* hors coût du support

Facile,  
pratique,  
économique !

## LES TARIFS Gratuit pour les moins de 4 ans

### Supports

- Carte Ginko Mobilités** ..... **4 €**  
Carte nominative / Rechargeable pendant 5 ans et sécurisée
- Carte anonyme** ..... **0,20 €**  
Elle se prête et peut aussi être utilisée pour voyager à plusieurs personnes, rechargeable pendant 2 ans

### PASS Voyages

*rechargeables  
sur tous les supports*

Une heure ou 24 heures de voyages à volonté

- PASS 1 h** ..... **1,40 €**
- PASS 24h** ..... **4,30 €**
- PASS 10 voyages** ..... **12,50 €**
- PASS 24h Tribu** (3 à 5 pers.) ..... **8,80 €**

nouveau : un seul titre pour toute la tribu !

### PASS Abonnements *rechargeables uniquement sur la carte Ginko Mobilités*

Voyages à volonté tous les jours, sur toutes les lignes Ginko

- PASS 4/17 ans** ..... **16,50 €**
- PASS 4/17 ans réduit** ..... **11,40 €**  
Formule annuelle pour tous les abonnements
- PASS 18/25 ans** ..... **27,70 €**
- PASS Sésame** ..... **42,50 €**
- PASS + 63 ans** ..... **31,30 €**

*D'autres PASS disponibles pour répondre à des besoins spécifiques.  
Pour une création d'abonnement, rendez-vous à la Boutique Ginko.  
Pour un rechargement voir ci-dessous.*

### Vente / rechargement / informations

- BOUTIQUE EN LIGNE** [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage)
- DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES**  
aux stations tram et aux principales stations de la LIANES 3
- PARKINGS RELAIS** Temis, Micropolis, Hauts du Chazal et Fort Benoît
- BOUTIQUE GINKO** Centre St Pierre, 28 rue de la République, Besançon
- RELAIS GINKO** plus de 60 points de vente dans le Grand Besançon
- BUS** vente uniquement de PASS 1h et PASS 24h

## COMMENT SE RENDRE AUX PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION ? DEPUIS L'ARRÊT «LA MACHOTTE» À SERRE-LES-SAPINS

| EQUIPEMENTS / LIEU DE VIE       | Lignes  | Arrêt de descente ou de correspondance | Ligne en correspondance             | Arrêt de descente | Temps de trajet |
|---------------------------------|---|--|-------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Cœur de Boucle                  | 61  | Temis                                  | L3 Centre-ville<br>L6 Pôle Orchamps | 8 Septembre       | 42'             |
| Gare Viotte                     | 61<br>TER<br>Lons-le-Saunier <-> Besançon<br>(gare de François) | Temis<br>Gare Viotte                   | L3 Centre-ville                     | Gare Viotte       | 40'             |
| CHRU Minjoz                     | 61  | UFR Médecine Pharma                    | T1 T2 Hauts du Chazal               | CHRU Minjoz       | 25'             |
| Campus La Bouloie               | 61  | Temis                                  | L3 Centre-ville                     | Crous Université  | 32'             |
| Centre commercial Châteaufarine | 61  | Châteaufarine                          | -                                   | -                 | 22'             |

Pour me rendre au centre commercial Châteaufarine depuis l'arrêt «La Machotte» à Serre-les-Sapins, j'emprunte la ligne 61 jusqu'à l'arrêt Châteaufarine.

Le trajet dure environ 22 minutes.

## COMMENT SE RENDRE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

| ETABLISSEMENTS SCOLAIRES | Lignes                | Arrêt de descente ou de correspondance | Ligne en correspondance           | Arrêt de descente |
|--------------------------|-----------------------|--|-----------------------------------|-------------------|
| Collège Camus            | Diabolo 211           | Collège Camus                          | -                                 | -                 |
| Collège Cartannaz        | Diabolo 222, 223, 224 | Collège Cartannaz                      | -                                 | -                 |
| Collège Pompidou         | Diabolo 240 à 248     | Collège Pompidou                       | -                                 | -                 |
| Lycée Jules Haag         | 58                    | Micropolis                             | Diabolo 103                       | Lycée Jules Haag  |
| Lycée Ledoux             | 61<br>Diabolo 202     | Temis                                  | Diabolo 204 ou L6 Pôle Orchamps   | -                 |
| Lycée Victor Hugo        | 58<br>61              | Micropolis<br>UFR Médecine Pharma      | -<br>Châteaufarine ou Gare Viotte | Micropolis        |

## Horaires : mode d'emploi

### Horaires sur réservation

Certains horaires, signalés par un picto, sont effectués sur réservation sans supplément de prix, avec les mêmes itinéraires.

#### Réservez votre voyage

Jusqu'à la veille de votre déplacement avant 18h\* :

- sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) > Se déplacer
- au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local)
- du lundi au samedi, de 7h à 19h.

*NB : si vous voyagez avec un enfant, merci de le préciser par téléphone.*

#### Annulez votre réservation

- sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) jusqu'à la veille de votre déplacement avant 18h\*
- au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local) jusqu'à une heure avant votre départ\*

Veillez à prévenir au plus tôt en cas de demande de modification ou d'annulation de votre réservation, de retard ou d'un éventuel problème.

\* (sauf dimanches et jours fériés)

#### Extraits des conditions générales d'utilisation

- **Ponctualité** : vous êtes tenu de vous présenter à l'arrêt de prise en charge cinq minutes avant l'heure convenue. De la même manière que sur une ligne régulière, le conducteur ne peut pas attendre au-delà de l'horaire prévu. Par ailleurs, les temps de trajet sont calculés au plus proche de la réalité. Cependant, les conducteurs sont tributaires des aléas de la circulation et nous ne pouvons vous garantir une ponctualité sans faille.

- **Absences** : deux absences consécutives, sans avoir prévenu, entraînent systématiquement l'annulation de toutes vos réservations suivantes.

La charte de bon usage « horaires sur réservation » est disponible sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage)

### Intempéries

Les arrêts signalés par ce picto peuvent ne pas être desservis en cas de fortes intempéries (neige, verglas, inondation...)

Info le Jour J au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local).

### Arrêt accessible

Les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les conducteurs s'efforcent de les respecter mais sont soumis aux aléas de la circulation (travaux, embouteillages...).  
Merci de votre compréhension.

## Périodes horaires

### Période scolaire

- du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019

### Vacances scolaires / Été

- du 22 octobre au 3 novembre 2018
- du 24 décembre 2018 au 5 janvier 2019
- du 18 février au 2 mars 2019
- du 15 au 27 avril 2019
- du 8 juillet au 31 août 2019

## Période scolaire

|                            |                       | lundi au samedi   |                   |                   |                   | mercredi           | lundi au samedi    |                    |                    | lundi au vendredi  |                    | lundi au samedi    | lundi mardi jeudi vendredi | lundi au samedi    |                    |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>BESANÇON</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | 🚏                     | 6:00              | 6:48              | 7:30              | 8:30              | 11:35              | 12:10              | 12:35              | 13:35              | 16:35              | 17:10              | 17:35              | 18:10                      | 18:35              | 19:35              |
| ✳️                         | École des Montboucons | 6:02              | 6:50              | 7:32              | 8:32              | 11:37              | 12:12              | 12:37              | 13:37              | 16:37              | 17:12              | 17:37              | 18:12                      | 18:37              | 19:37              |
| ✳️                         | Naitoure              | 6:04              | 6:52              | 7:34              | 8:34              | 11:39              | 12:14              | 12:39              | 13:39              | 16:39              | 17:14              | 17:39              | 18:14                      | 18:39              | 19:39              |
| <b>PIREY</b>               |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | Monument              | 6:07              | 6:55              | 7:37              | 8:37              | 11:42              | 12:17              | 12:42              | 13:42              | 16:42              | 17:17              | 17:42              | 18:17                      | 18:42              | 19:42              |
|                            | Coteau St Martin      | 6:09              | 6:57              | 7:39              | 8:39              | 11:44              | 12:19              | 12:44              | 13:44              | 16:44              | 17:19              | 17:44              | 18:19                      | 18:44              | 19:44              |
|                            | Rue du Collège        | 6:11              | 6:59              | 7:41              | 8:41              | 11:46              | 12:21              | 12:46              | 13:46              | 16:46              | 17:21              | 17:46              | 18:21                      | 18:46              | 19:46              |
|                            | Cartannaz             | 6:13              | 7:01              | 7:43              | 8:43              | 11:48              | 12:23              | 12:48              | 13:48              | 16:48              | 17:23              | 17:48              | 18:23                      | 18:48              | 19:48              |
| <b>POUILLEY-LES-VIGNES</b> |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | Grosse Aige           | 6:15              | 7:03              | 7:45 <sup>d</sup> | 8:45              | 11:50              | 12:25              | 12:50              | 13:50              | 16:50              | 17:25              | 17:50              | 18:25                      | 18:50              | 19:50              |
| <b>SERRE-LES-SAPINS</b>    |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | Horizon               | 6:17              | 7:05              | 7:47              | 8:47              | 11:52              | 12:27              | 12:52              | 13:52              | 16:52              | 17:27              | 17:52              | 18:27                      | 18:52              | 19:52              |
|                            | La Faye               | 6:19              | 7:07              | 7:49              | 8:49              | 11:54              | 12:29              | 12:54              | 13:54              | 16:54              | 17:29              | 17:54              | 18:29                      | 18:54              | 19:54              |
|                            | École                 | 6:21              | 7:09              | 7:51              | 8:51              | 11:56              | 12:31              | 12:56              | 13:56              | 16:56              | 17:31              | 17:56              | 18:31                      | 18:56              | 19:56              |
|                            | Gare                  | 6:23              | 7:11              | 7:53              | 8:53              | 11:58              | 12:33              | 12:58              | 13:58              | 16:58              | 17:33              | 17:58              | 18:33                      | 18:58              | 19:58              |
|                            | Vorin                 | 6:25              | 7:13              | 7:55              | 8:55              | 12:00              | 12:35              | 13:00              | 14:00              | 17:00              | 17:35              | 18:00              | 18:35                      | 19:00              | 20:00              |
|                            | La Machotte           | 6:27              | 7:15              | 7:57              | 8:57              | 12:02              | 12:37              | 13:02              | 14:02              | 17:02              | 17:37              | 18:02              | 18:37                      | 19:02              | 20:02              |
| <b>FRANÇOIS</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | Mairie                | 6:29              | 7:17              | 7:59              | 8:59              | 12:04              | 12:39              | 13:04              | 14:04              | 17:04              | 17:39              | 18:04              | 18:39                      | 19:04              | 20:04              |
|                            | La Vierge             | 6:31              | 7:19              | 8:01              | 9:01              | 12:06              | 12:41              | 13:06              | 14:06              | 17:06              | 17:41 <sup>c</sup> | 18:06 <sup>c</sup> | 18:41 <sup>c</sup>         | 19:06              | 20:06              |
|                            | Z.I.                  | 6:33              | 7:21              | 8:03              | 9:03              | 12:08              | 12:43              | 13:08              | 14:08              | 17:08              | 17:43              | 18:08              | 18:43                      | 19:08              | 20:08              |
|                            | Gare SNCF             | 6:35              | 7:23              | 8:05              | 9:05              | 12:10 <sup>b</sup> | 12:45 <sup>b</sup> | 13:10              | 14:10              | 17:10 <sup>b</sup> | 17:45              | 18:10              | 18:45 <sup>b</sup>         | 19:10 <sup>b</sup> | 20:10 <sup>b</sup> |
| <b>BESANÇON</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |
|                            | UFR Médecine Pharma   | 6:38 <sup>a</sup> | 7:26 <sup>a</sup> | 8:08 <sup>a</sup> | 9:08 <sup>a</sup> | 12:13 <sup>a</sup> | 12:48 <sup>a</sup> | 13:13 <sup>a</sup> | 14:13 <sup>a</sup> | 17:13 <sup>a</sup> | 17:48 <sup>a</sup> | 18:13 <sup>a</sup> | 18:48 <sup>a</sup>         | 19:13 <sup>a</sup> | 20:13 <sup>a</sup> |
|                            | René Char             | -                 | 7:30              | 8:12              | 9:12              | 12:17              | -                  | 13:17              | -                  | 17:17              | -                  | 18:17              | -                          | 19:17              | -                  |
|                            | Châteaufarine         | -                 | 7:32              | 8:14              | 9:14              | 12:19              | -                  | 13:19              | -                  | 17:19              | -                  | 18:19              | -                          | 19:19              | -                  |

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

c : correspondance avec la ligne 58 à destination de Mazerolles-le-Salin

## Période scolaire

|                            |                       | lundi au samedi   |                   | lundi au vendredi | samedi            | lundi au samedi   |                   | lundi au samedi    |                    | lundi au vendredi  |                    | lundi mardi jeudi vendredi | lundi au samedi    |                    |                    |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>BESANÇON</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
|                            | 🚏                     | -                 | -                 | -                 | -                 | 7:47              | -                 | -                  | 12:42              | -                  | 16:47              | 17:52                      | -                  | 19:07              | -                  |
|                            | René Char             | -                 | -                 | -                 | -                 | 7:49              | -                 | -                  | 12:44              | -                  | 16:49              | 17:54                      | -                  | 19:09              | -                  |
|                            | UFR Médecine Pharma   | 6:02 <sup>a</sup> | 6:47 <sup>a</sup> | 7:07 <sup>a</sup> | 7:07 <sup>a</sup> | 7:52 <sup>a</sup> | 8:47 <sup>a</sup> | 10:47 <sup>a</sup> | 12:47 <sup>a</sup> | 13:47 <sup>a</sup> | 16:52 <sup>a</sup> | 17:57 <sup>a</sup>         | 18:32 <sup>a</sup> | 19:12 <sup>a</sup> | 19:42 <sup>a</sup> |
| <b>FRANÇOIS</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
|                            | Gare SNCF             | 6:06              | 6:51              | 7:11              | 7:11              | 7:56 <sup>b</sup> | 8:51              | 10:51              | 12:51              | 13:51 <sup>b</sup> | 16:56              | 18:01                      | 18:36              | 19:16              | 19:46              |
|                            | Z.I.                  | 6:08              | 6:53              | 7:13              | 7:13              | 7:58              | 8:53              | 10:53              | 12:53              | 13:53              | 16:58              | 18:03                      | 18:38              | 19:18              | 19:48              |
|                            | La Vierge             | 6:10              | 6:55              | 7:15 <sup>c</sup> | 7:15              | 8:00              | 8:55              | 10:55              | 12:55              | 13:55              | 17:00              | 18:05                      | 18:40              | 19:20              | 19:50              |
|                            | Mairie                | 6:12              | 6:57              | 7:17              | 7:17              | 8:02              | 8:57              | 10:57              | 12:57              | 13:57              | 17:02              | 18:07                      | 18:42              | 19:22              | 19:52              |
| <b>SERRE-LES-SAPINS</b>    |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
|                            | La Machotte           | 6:14              | 6:59              | 7:19              | 7:19              | 8:04              | 8:59              | 10:59              | 12:59              | 13:59              | 17:04              | 18:09                      | 18:44              | 19:24              | 19:54              |
|                            | Vorin                 | 6:16              | 7:01              | 7:21              | 7:21              | 8:06              | 9:01              | 11:01              | 13:01              | 14:01              | 17:06              | 18:11                      | 18:46              | 19:26              | 19:56              |
|                            | Gare                  | 6:18              | 7:03              | 7:23              | 7:23              | 8:08              | 9:03              | 11:03              | 13:03              | 14:03              | 17:08              | 18:13                      | 18:48              | 19:28              | 19:58              |
|                            | École                 | 6:20              | 7:05              | 7:25              | 7:25              | 8:10              | 9:05              | 11:05              | 13:05              | 14:05              | 17:10              | 18:15                      | 18:50              | 19:30              | 20:00              |
|                            | La Faye               | 6:22              | 7:07              | 7:27              | 7:27              | 8:12              | 9:07              | 11:07              | 13:07              | 14:07              | 17:12              | 18:17                      | 18:52              | 19:32              | 20:02              |
|                            | Horizon               | 6:24              | 7:09              | 7:29              | 7:29              | 8:14              | 9:09              | 11:09              | 13:09              | 14:09              | 17:14              | 18:19                      | 18:54              | 19:34              | 20:04              |
| <b>POUILLEY-LES-VIGNES</b> |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
|                            | Grosse Aige           | 6:26              | 7:11              | 7:31              | 7:31              | 8:16              | 9:11              | 11:11              | 13:11              | 14:11              | 17:16              | 18:21 <sup>d</sup>         | 18:56 <sup>d</sup> | 19:36              | 20:06              |
| <b>PIREY</b>               |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
|                            | Cartannaz             | 6:28              | 7:13              | 7:33              | 7:33              | 8:18              | 9:13              | 11:13              | 13:13              | 14:13              | 17:18              | 18:23                      | 18:58              | 19:38              | 20:08              |
|                            | Rue du Collège        | 6:30              | 7:15              | 7:35              | 7:35              | 8:20              | 9:15              | 11:15              | 13:15              | 14:15              | 17:20              | 18:25                      | 19:00              | 19:40              | 20:10              |
|                            | Coteau St Martin      | 6:32              | 7:17              | 7:37              | 7:37              | 8:22              | 9:17              | 11:17              | 13:17              | 14:17              | 17:22              | 18:27                      | 19:02              | 19:42              | 20:12              |
|                            | Monument              | 6:34              | 7:19              | 7:39              | 7:39              | 8:24              | 9:19              | 11:19              | 13:19              | 14:19              | 17:24              | 18:29                      | 19:04              | 19:44              | 20:14              |
| <b>BESANÇON</b>            |                       |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |                    |                    |                    |                            |                    |                    |                    |
| ✳️                         | Naitoure              | 6:36              | 7:21              | 7:41              | 7:41              | 8:26              | 9:21              | 11:21              | 13:21              | 14:21              | 17:26              | 18:31                      | 19:06              | 19:46              | 20:16              |
| ✳️                         | École des Montboucons | 6:38              | 7:23              | 7:43              | 7:43              | 8:28              | 9:23              | 11:23              | 13:23              | 14:23              | 17:28              | 18:33                      | 19:08              | 19:48              | 20:18              |
|                            | Pôle Temis            | 6:40              | 7:25              | 7:45              | 7:45              | 8:30              | 9:25              | 11:25              | 13:25              | 14:25              | 17:30              | 18:35                      | 19:10              | 19:50              | 20:20              |

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

c : correspondance avec la ligne 58 en provenance de Mazerolles-le-Salin

b : correspondance possible avec la TER Ligne La Saunière <-> Besançon en gare de François

d : correspondance avec les lignes 63 et 64

## Vacances scolaires / Eté

|                            | lundi au samedi | lundi au vendredi | lundi au samedi |       |        | lundi au samedi |        | lundi au vendredi | lundi au samedi |        |        |
|----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------|--------|-----------------|--------|-------------------|-----------------|--------|--------|
| <b>BESANÇON</b>            |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| Châteaufarine              | -               | -                 | -               | -     | -      | 12:42           | -      | 16:47             | -               | 19:07  |        |
| René Char                  | -               | -                 | -               | -     | -      | 12:44           | -      | 16:49             | -               | 19:09  |        |
| UFR Médecine Pharma        | 6:02a           | 7:07a             | 7:52a           | 8:47a | 10:47a | 12:47a          | 13:47a | 16:52a            | 17:57a          | 19:12a | 19:42a |
| <b>FRANCOIS</b>            |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| Gare SNCF                  | 6:06            | 7:11              | 7:56b           | 8:51  | 10:51  | 12:51           | 13:51b | 16:56             | 18:01           | 19:16  | 19:46  |
| Z.I.                       | 6:08            | 7:13              | 7:58            | 8:53  | 10:53  | 12:53           | 13:53  | 16:58             | 18:03           | 19:18  | 19:48  |
| La Vierge                  | 6:10            | 7:15c             | 8:00            | 8:55  | 10:55  | 12:55           | 13:55  | 17:00             | 18:05           | 19:20  | 19:50  |
| Mairie                     | 6:12            | 7:17              | 8:02            | 8:57  | 10:57  | 12:57           | 13:57  | 17:02             | 18:07           | 19:22  | 19:52  |
| <b>SERRE-LES-SAPINS</b>    |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| La Machotte                | 6:14            | 7:19              | 8:04            | 8:59  | 10:59  | 12:59           | 13:59  | 17:04             | 18:09           | 19:24  | 19:54  |
| Vorin                      | 6:16            | 7:21              | 8:06            | 9:01  | 11:01  | 13:01           | 14:01  | 17:06             | 18:11           | 19:26  | 19:56  |
| Gare                       | 6:18            | 7:23              | 8:08            | 9:03  | 11:03  | 13:03           | 14:03  | 17:08             | 18:13           | 19:28  | 19:58  |
| École                      | 6:20            | 7:25              | 8:10            | 9:05  | 11:05  | 13:05           | 14:05  | 17:10             | 18:15           | 19:30  | 20:00  |
| La Faye                    | 6:22            | 7:27              | 8:12            | 9:07  | 11:07  | 13:07           | 14:07  | 17:12             | 18:17           | 19:32  | 20:02  |
| Horizon                    | 6:24            | 7:29              | 8:14            | 9:09  | 11:09  | 13:09           | 14:09  | 17:14             | 18:19           | 19:34  | 20:04  |
| <b>POUILLEY-LES-VIGNES</b> |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| Grosse Aige                | 6:26            | 7:31              | 8:16            | 9:11  | 11:11  | 13:11           | 14:11  | 17:16             | 18:21d          | 19:36d | 20:06  |
| <b>PIREY</b>               |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| Cartannaz                  | 6:28            | 7:33              | 8:18            | 9:13  | 11:13  | 13:13           | 14:13  | 17:18             | 18:23           | 19:38  | 20:08  |
| Rue du Collège             | 6:30            | 7:35              | 8:20            | 9:15  | 11:15  | 13:15           | 14:15  | 17:20             | 18:25           | 19:40  | 20:10  |
| Coteau St Martin           | 6:32            | 7:37              | 8:22            | 9:17  | 11:17  | 13:17           | 14:17  | 17:22             | 18:27           | 19:42  | 20:12  |
| Monument                   | 6:34            | 7:39              | 8:24            | 9:19  | 11:19  | 13:19           | 14:19  | 17:24             | 18:29           | 19:44  | 20:14  |
| <b>BESANÇON</b>            |                 |                   |                 |       |        |                 |        |                   |                 |        |        |
| * Naitoure                 | 6:36            | 7:41              | 8:26            | 9:21  | 11:21  | 13:21           | 14:21  | 17:26             | 18:31           | 19:46  | 20:16  |
| * École des Montboucons    | 6:38            | 7:43              | 8:28            | 9:23  | 11:23  | 13:23           | 14:23  | 17:28             | 18:33           | 19:48  | 20:18  |
| Pôle Temis                 | 6:40            | 7:45              | 8:30            | 9:25  | 11:25  | 13:25           | 14:25  | 17:30             | 18:35           | 19:50  | 20:20  |

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

b : correspondance possible avec le TER Lons-le-Saunier <> Besançon en gare de François

c : correspondance avec la ligne 58 en provenance de Mazerolles-le-Salin

d : correspondance avec les lignes 62 et 63

## Vacances scolaires / Eté

|                            |       | lundi au samedi |       |        |        | lundi au samedi | lundi au vendredi | samedi | lundi au samedi |        |
|----------------------------|-------|-----------------|-------|--------|--------|-----------------|-------------------|--------|-----------------|--------|
| <b>BESANÇON</b>            |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| Pôle Temis                 | 6:00  | 6:48            | 7:30  | 11:35  | 12:35  | 13:35           | 17:35             | 17:35  | 18:35           | 19:35  |
| * École des Montboucons    | 6:02  | 6:50            | 7:32  | 11:37  | 12:37  | 13:37           | 17:37             | 17:37  | 18:37           | 19:37  |
| * Naitoure                 | 6:04  | 6:52            | 7:34  | 11:39  | 12:39  | 13:39           | 17:39             | 17:39  | 18:39           | 19:39  |
| <b>PIREY</b>               |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| Monument                   | 6:07  | 6:55            | 7:37  | 11:42  | 12:42  | 13:42           | 17:42             | 17:42  | 18:42           | 19:42  |
| Coteau St Martin           | 6:09  | 6:57            | 7:39  | 11:44  | 12:44  | 13:44           | 17:44             | 17:44  | 18:44           | 19:44  |
| Rue du Collège             | 6:11  | 6:59            | 7:41  | 11:46  | 12:46  | 13:46           | 17:46             | 17:46  | 18:46           | 19:46  |
| Cartannaz                  | 6:13  | 7:01            | 7:43  | 11:48  | 12:48  | 13:48           | 17:48             | 17:48  | 18:48           | 19:48  |
| <b>POUILLEY-LES-VIGNES</b> |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| Grosse Aige                | 6:15  | 7:03            | 7:45d | 11:50  | 12:50  | 13:50           | 17:50             | 17:50  | 18:50           | 19:50  |
| <b>SERRE-LES-SAPINS</b>    |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| Horizon                    | 6:17  | 7:05            | 7:47  | 11:52  | 12:52  | 13:52           | 17:52             | 17:52  | 18:52           | 19:52  |
| La Faye                    | 6:19  | 7:07            | 7:49  | 11:54  | 12:54  | 13:54           | 17:54             | 17:54  | 18:54           | 19:54  |
| École                      | 6:21  | 7:09            | 7:51  | 11:56  | 12:56  | 13:56           | 17:56             | 17:56  | 18:56           | 19:56  |
| Gare                       | 6:23  | 7:11            | 7:53  | 11:58  | 12:58  | 13:58           | 17:58             | 17:58  | 18:58           | 19:58  |
| Vorin                      | 6:25  | 7:13            | 7:55  | 12:00  | 13:00  | 14:00           | 18:00             | 18:00  | 19:00           | 20:00  |
| La Machotte                | 6:27  | 7:15            | 7:57  | 12:02  | 13:02  | 14:02           | 18:02             | 18:02  | 19:02           | 20:02  |
| <b>FRANCOIS</b>            |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| Mairie                     | 6:29  | 7:17            | 7:59  | 12:04  | 13:04  | 14:04           | 18:04             | 18:04  | 19:04           | 20:04  |
| La Vierge                  | 6:31  | 7:19            | 8:01  | 12:06  | 13:06  | 14:06           | 18:06c            | 18:06  | 19:06           | 20:06  |
| Z.I.                       | 6:33  | 7:21            | 8:03  | 12:08  | 13:08  | 14:08           | 18:08             | 18:08  | 19:08           | 20:08  |
| Gare SNCF                  | 6:35  | 7:23            | 8:05  | 12:10b | 13:10  | 14:10           | 18:10             | 18:10  | 19:10b          | 20:10b |
| <b>BESANÇON</b>            |       |                 |       |        |        |                 |                   |        |                 |        |
| UFR Médecine Pharma        | 6:38a | 7:26a           | 8:08a | 12:13a | 13:13a | 14:13a          | 18:13a            | 18:13a | 19:13a          | 20:13a |
| René Char                  | -     | -               | 8:12  | -      | 13:17  | -               | -                 | -      | -               | -      |
| Châteaufarine              | -     | -               | 8:14  | -      | 13:19  | -               | -                 | -      | -               | -      |

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

b : correspondance possible avec le TER Lons-le-Saunier <> Besançon en gare de François

c : correspondance avec la ligne 58 à destination de Mazerolles-le-Salin

d : correspondance avec les lignes 62 et 63

# Le don de sang et de plasma, Une action d'utilité publique

Conduite sur notre territoire par l'Amicale des donneurs de sang bénévoles

## Pourquoi le don du sang est-il un enjeu si important ?

C'est un véritable engagement qui sauve des vies, qui vient du cœur.

C'est un geste vital et nécessaire.

C'est un geste anonyme et généreux.

## Pourquoi le don de plasma est important ?

Le plasma contient des protéines assurant des fonctions essentielles de l'organisme, en particulier l'albumine, les protéines coagulantes et l'immunoglobuline.

## Pourquoi faire appel à de nouveaux donneurs ?

La demande est croissante. Le don de sang est plus fort quand il se conjugue à plusieurs. Donner une fois, c'est déjà beaucoup, mais cela ne suffit pas car le sang ne peut être conservé longtemps. **Il est donc capital de rallier de nouveaux volontaires à la fois plus réguliers et plus nombreux.**

## Comment donner son sang ?

### A partir de quel âge puis-je donner mon sang ?

De 18 ans à 50, 60 et 70 ans selon le type de don pratiqué, si votre poids dépasse 50 kg, (ou moins de 60 ans si vous donnez pour la première fois).

C'est un geste adulte et sans risque, car le matériel de prélèvement est stérile et à usage unique.

Une femme peut donner son sang 4 fois par an, et un homme 6 fois (nouvelle norme).

### Comment le don se déroule-t-il ?

Une équipe médicale vous accueille pour un entretien médical préalable, obligatoire et confidentiel.

Puis, le prélèvement est effectué dans des conditions strictes d'hygiène et de confort.

Une collation vous est offerte par une équipe chaleureuse.

Vous devez respecter un délai de 8 semaines minimum entre deux dons de sang total ou de plaquettes.

### Comment être sûr que votre sang peut être transfusé ?

Par un geste responsable et sincère, par la franchise de vos réponses lors de l'entretien médical.

## Où donner son sang ?

Lors des collectes mobiles organisées par notre Amicale et l'EFS pour le don de sang total.

Les lundi 07 janvier 2019 – 16h30/20h – Salle polyvalente Pouilley les Vignes

04 mars 2019 – 16h30/20h – Centre Culturel Sportif et Loisirs (CCSL) Serre les Sapins

29 avril - - -

22 juillet - - -

28 octobre - - -

**Ou directement à l'Etablissement Français du Sang de Besançon pour les dons de sang total et de plasma.**

# Rappels

## Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

---

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

## Inscription liste téléphonique Viappel

---

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

## Objets perdus/trouvés

---

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :  
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11  
Télécopie : 03 81 59 91 41  
Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

Permanence des élus (Maire ou adjoints)  
A la mairie :  
Le mercredi de 18h15 à 19h15  
Le samedi sur rendez-vous

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)  
Téléphone : 03 81 88 74 08

| Jours d'ouverture        | <b>Période hiver</b><br>1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février | <b>Période été</b><br>1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre |
|--------------------------|---|--|
| <b>Lundi au vendredi</b> | 8h30 -12h20<br>13h30 -16h50                                       | 8h30 -12h20<br>13h30 -16h50                              |
| <b>Samedi</b>            | 8h30 – 12h20<br>13h30 – 16h50                                     | 8h30 – 12h20<br>13h30 – 17h50                            |

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon  
Téléphone : 03 81 41 33 44

| Jours d'ouverture        | <b>Période hiver</b><br>1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février | <b>Période été</b><br>1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre |
|--------------------------|---|--|
| <b>Lundi au vendredi</b> | 8h30 -12h20<br>13h30 -16h50                                       | 8h30 -12h20<br>13h30 -16h50                              |
| <b>Samedi</b>            | 8h30 -12h20<br>13h30 -16h50                                       | 8h30 -12h20<br>13h30 -17h50                              |
| <b>Dimanche</b>          | 8h30 – 12h20  | 8h30 – 12h20   |